

prévoyance:ne

RAPPORT DE GESTION

2020

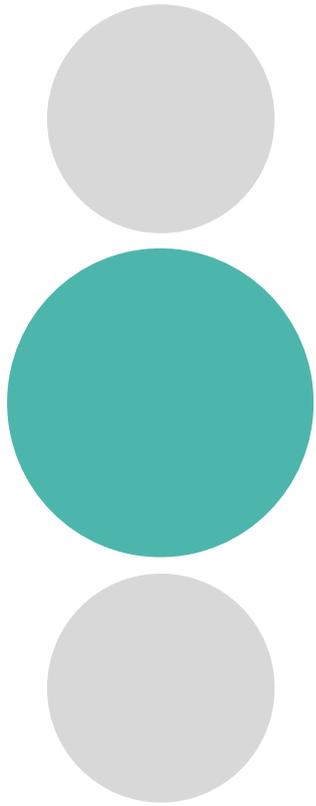


SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RAPPORT D'ACTIVITE	4
MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR.....	5
CHIFFRES CLÉS	7
SUIVI ET ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE	7
ACTIVITÉS ANNUELLES	9
ORGANISATION	10
1. <i>Organes.....</i>	<i>11</i>
2. <i>Direction et équipe.....</i>	<i>11</i>
3. <i>Contrôles</i>	<i>12</i>
ASSURANCE	13
1. <i>Évolution des effectifs et du rapport démographique.....</i>	<i>14</i>
2. <i>Employeurs</i>	<i>16</i>
3. <i>Prestations</i>	<i>17</i>
4. <i>Cash-flows.....</i>	<i>18</i>
PLACEMENTS	19
1. <i>Performance de la Caisse.....</i>	<i>20</i>
2. <i>Gouvernance et stratégie de placements.....</i>	<i>22</i>
3. <i>Mise en œuvre de la stratégie de placements</i>	<i>22</i>
4. <i>Durabilité.....</i>	<i>23</i>
5. <i>Parc immobilier.....</i>	<i>28</i>
GÉRANCE.NE	32
1. <i>Objectifs et politique</i>	<i>32</i>
2. <i>Activités.....</i>	<i>33</i>
3. <i>Aide aux loyers pour les locataires de locaux commerciaux durant les périodes de fermeture liées au Covid-19.....</i>	<i>33</i>
4. <i>Mutations de locataires et travaux.....</i>	<i>33</i>
5. <i>Marché du logement.....</i>	<i>34</i>
6. <i>Procédures et contestations</i>	<i>35</i>
COMPTES ANNUELS	36
BILAN	37
COMPTE D'EXPLOITATION	38
ANNEXE.....	40
1. <i>Bases et organisation.....</i>	<i>40</i>
2. <i>Effectifs des membres actifs et bénéficiaires de rentes.....</i>	<i>45</i>
3. <i>Nature de l'application du but.....</i>	<i>46</i>
4. <i>Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence</i>	<i>48</i>
5. <i>Couverture des risques / règles techniques / taux et degré de couverture</i>	<i>49</i>
6. <i>Explications relatives aux placements et au résultat net des placements</i>	<i>57</i>
7. <i>Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation</i>	<i>67</i>
8. <i>Demandes de l'Autorité de surveillance</i>	<i>73</i>

9.	<i>Autres informations relatives à la situation financière</i>	73
10.	<i>Évènements postérieurs à la date du bilan</i>	75
	RAPPORT DE RÉVISION ET ATTESTATION DE L'EXPERT	76





RAPPORT D'ACTIVITE



Après un repli inédit des marchés financiers et la récession la plus soudaine de l'histoire, la Caisse boucle l'année 2020 sur un résultat solide. L'ensemble des classes d'actifs affiche une performance positive. Les marchés actions ont connu un rebond spectaculaire après l'effondrement au printemps, complétés par un très bon résultat de l'immobilier indirect et des obligations d'entreprises. Ce bon rendement du portefeuille (5.1% brut et 4.9% net) place la Caisse au-dessus de la moyenne des caisses de pensions suisses¹ selon les indices CS (4.1%) et UBS (4.0%).

Grâce à ce très bon résultat, le Conseil d'administration et la Direction ont pu accélérer les réformes entamées ces dernières années. Le *chemin de croissance* est non seulement pleinement satisfait, mais il est davantage sécurisé. L'avance prise sur la recapitalisation fin 2019 (1.3%) est renforcée fin 2020 (2.6%) et le sera encore davantage (4.4%) fin 2021 à l'appui de provisions déjà constituées. L'effort de recapitalisation nécessaire à l'avenir s'en trouve significativement réduit.

La réorganisation complète de la Caisse permet de diminuer sensiblement les frais d'administration. Ils baissent à 98 francs par assuré et s'inscrivent à moins de la moitié de la moyenne des caisses de pensions suisses². La baisse des frais est

conséquente, puisqu'en l'espace de 3 ans ils ont diminué de 47% (184 francs en 2017) !

La Caisse bénéficie par ailleurs d'une baisse des cas d'invalidité dans les tables statistiques, réduisant les coûts pour toutes les parties prenantes.

Cerise sur le gâteau, la réserve de fluctuation de valeur termine l'année à son niveau cible permettant à l'exercice 2021 de commencer dans de bonnes conditions.

L'approche prudente de la Caisse et les renforcements consentis ces trois dernières années débouchent sur une mesure concrète favorable tant aux assurés actifs qu'aux employeurs affiliés. La recapitalisation coûtera moins à l'avenir, tout comme l'invalidité et les frais d'administration. La Caisse a ainsi pu proposer au Conseil d'Etat une diminution des cotisations courantes de 3% dès le 1^{er} janvier 2022. La décision finale reviendra au Grand Conseil, puisqu'il est responsable du financement.

Cette proposition vise d'abord à reconnaître les efforts des assurés actifs, qui ont été mis à forte contribution, en leur offrant une amélioration de leur revenu net. Elle se destine également à alléger les finances publiques et plus largement celles de tous les employeurs affiliés, à un moment particulièrement sensible.

¹ Le résultat 2020 est également au-dessus de la moyenne des caisses de pensions cantonales (4.1% net).

² Les frais annuels moyens sont de CHF 179 et CHF 240 respectivement pour les caisses de pensions publiques romandes et suisses.



La proposition faite aux Autorités cantonales se veut équilibrée puisqu'elle est accompagnée de différentes mesures qui assurent le maintien des prestations du plan de base (et des dispositions PPP), malgré une baisse du taux technique à 1.75%. Cette baisse réduit le besoin de rendement, autorisant plus facilement à accorder de l'intérêt aux assurés actifs.

L'équilibre entre taux technique et intérêt crédité devrait être maintenu à l'avenir, sauvegardant ainsi l'égalité inter-générationnelle précieuse chez prevoyance.ne.

Conscients de la complexité du domaine, le Conseil d'administration et la Direction ont engagé un renforcement de l'information et une extension des services et du conseil.

Tous les changements, que nous espérons voir se matérialiser avec l'aval du Grand Conseil, seront présentés de manière vulgarisée sur un nouveau site Internet qui sera disponible dès l'automne 2021, avec un contenu réorganisé, des outils d'aide à la décision et une information ciblée et documentée.

Nous remercions toutes les personnes investies pour la Caisse, des autorités politiques aux associations d'assurés et d'employeurs, en passant par les organes et les collaborateurs de notre institution. La collaboration étroite et primordiale avec ces différents acteurs nous a permis de mener de nombreuses réformes. Nous nous réjouissons que la stratégie de la Caisse puisse enfin être mise en valeur et qu'elle profite au plus grand nombre.



Alain Kolonovics

A blue ink signature of Alain Kolonovics, written in a cursive style.

Directeur



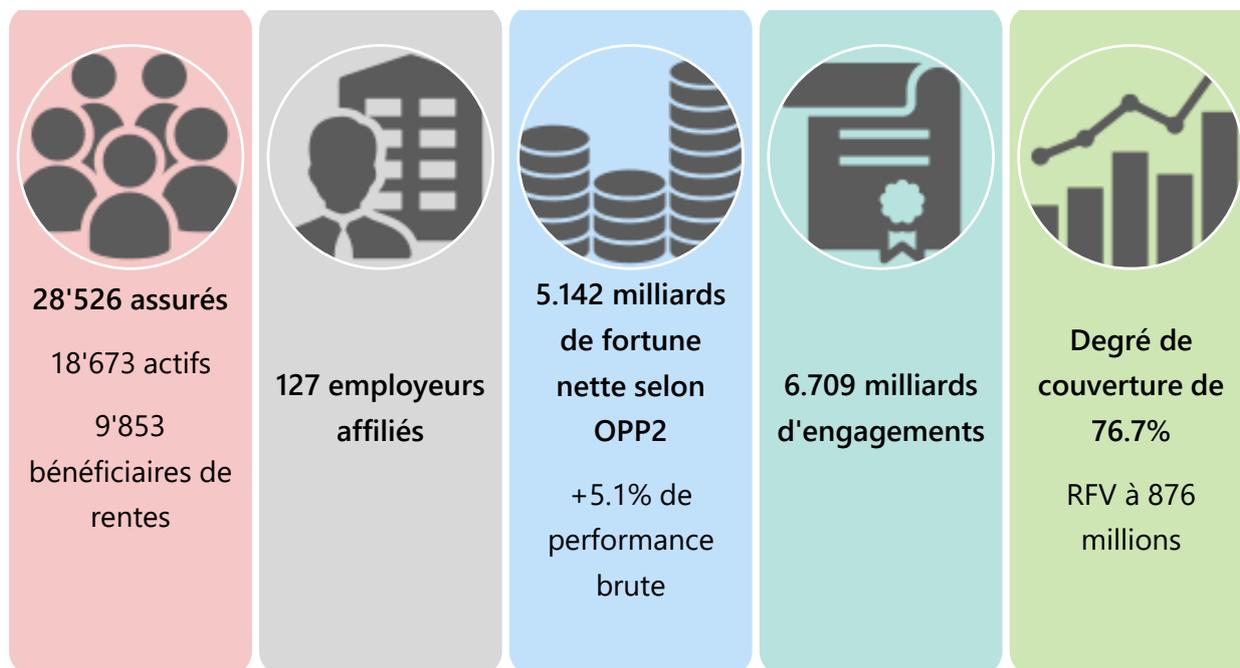
Gabriel Krähenbühl

A blue ink signature of Gabriel Krähenbühl, written in a cursive style.

Président



CHIFFRES CLÉS



SUIVI ET ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE

En tant qu'institution de prévoyance de droit public en capitalisation partielle, la Caisse se doit de suivre chaque année son plan de recapitalisation. L'évolution du taux de couverture (TC) et du degré de couverture (DC) est détaillée dans le tableau de bord ci-après. Ces deux notions, ainsi que la réserve de fluctuation de valeur (RFV), sont préalablement expliquées.

Réserve de fluctuation de valeur

La RFV joue le rôle de *coussin de sécurité* permettant de compenser les fluctuations boursières. Le plan de recapitalisation est le pendant du degré de couverture de 100% au sens de l'article 44 OPP2 pour les caisses de pensions en capitalisation complète. Ainsi, lorsque le taux de couverture s'améliore sur l'année courante davantage que ne le prévoit le chemin de recapitalisation, l'excédent est utilisé pour alimenter la RFV. A l'inverse, si l'évolution durant l'année courante est moins favorable que ne le prévoit le plan de recapitalisation, alors la réserve est dissoute pour compenser cette insuffisance.

Taux de couverture

La réglementation du système de capitalisation partielle (articles 72a-g LPP) se fonde sur la notion de taux de couverture. Elle prévoit la déductibilité de la réserve de fluctuation de valeur de ce calcul. La RFV n'est pas prise en compte dans la détermination du taux de couverture, car son rôle est explicitement de sécuriser le chemin de croissance que la Caisse se doit de suivre, chaque année, malgré les fluctuations boursières. Le plan de recapitalisation correspond à l'évolution attendue du taux de couverture au fil du temps.

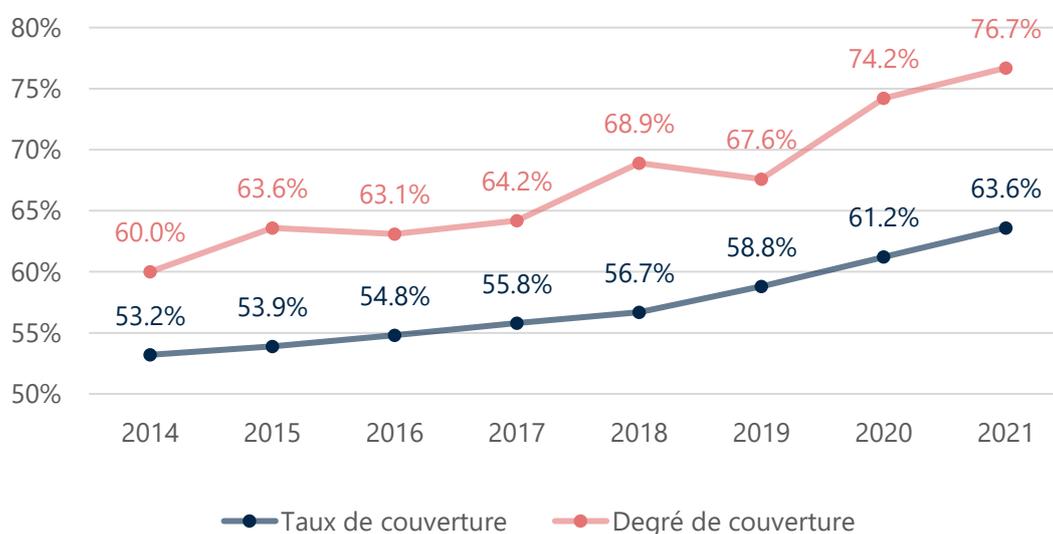
Degré de couverture

Le calcul du degré de couverture se fait conformément aux prescriptions fixées à l'article 44 OPP2, la RFV faisant partie de la fortune de prévoyance disponible. Cette valeur permet à la fois de mesurer la sécurité par rapport au plan de recapitalisation et de disposer d'une valeur de comparaison avec les autres institutions de prévoyance.

Le tableau de bord présente les principaux facteurs de l'évolution de la situation financière :

Année (01.01.)	Taux de couverture	Degré de couverture	RFV			
			en % fortune	en MCHF	valeur cible (MCHF)	en % valeur cible
2014	53.2%	60.0%	11.4%	372	607	61.2%
2015	53.9%	63.6%	15.2%	543	662	81.9%
2016	54.8%	63.1%	13.2%	481	678	70.9%
2017	55.8%	64.2%	13.0%	494	705	70.1%
2018	56.7%	68.9%	17.7%	735	771	95.3%
2019	58.8%	67.6%	13.1%	559	795	70.3%
2020	61.2%	74.2%	17.5%	850	831	102.3%
2021	63.6%	76.7%	17.0%	876	879	99.6%

Evolution



Au 01.01.2021, la Caisse suit son plan de recapitalisation, lequel a par ailleurs été renforcé de 1.3 point de taux de couverture pour atteindre 63.6% (62.3% initialement prévu selon le chemin de recapitalisation). Avec une performance brute des placements de 5.13%, la réserve de fluctuation de valeur atteint 99.6% de sa valeur cible (17.1% de la fortune). Le degré de couverture de la Caisse s'élève à 76.7%.

ACTIVITÉS ANNUELLES

Les principaux travaux et projets menés par la Caisse en 2020 sont résumés ci-après :

- Les Règlements suivants ont été mis à jour :
 - Le **Règlement d'assurance (RAss)** a été adapté avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions fédérales relatives au maintien facultatif de l'assurance. Les assurés de plus de 58 ans, dont les rapports de service sont résiliés par l'employeur, peuvent désormais rester assurés à la Caisse de pensions, uniquement pour les "risques" ou pour les "risques et l'épargne", en prenant à leur charge l'intégralité des cotisations (part assuré et employeur).
 - Le **Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres (RMed)** a été adapté dans la même mesure que le RAss.
 - Le **Règlement relatif à la liquidation partielle (RLPart)** a fait l'objet d'une complète refonte afin de se conformer à l'évolution de la jurisprudence et d'offrir plus de transparence, permettant également d'alléger les contraintes et garanties coûteuses des employeurs.
 - Le **Règlement d'affiliation des employeurs (RAff)** étant étroitement lié au RLPart, celui-ci a également fait l'objet de modifications, notamment concernant l'indemnité de sortie, avec un objectif de simplification (transparence) à la clé.
 - Le **Règlement sur les prêts (RPrêts)** a été modifié afin d'élargir la possibilité d'octroyer des prêts hypothécaires à toute personne physique résidant en Suisse. Les taux hypothécaires ont également été adaptés, offrant une alternative concurrentielle aux établissements financiers.
 - Le **Règlement d'organisation (ROrg)** a été modifié dans le but de coordonner la désignation des membres du Conseil d'administration aux législatures communales et d'adapter les indemnités de présence aux séances.

- La profondeur et la rapidité de la crise auront requis des réponses rapides à de nombreux impératifs opérationnels et organisationnels. Une structure de coordination resserrée et la digitalisation à un stade bien avancé auront été les piliers à la gestion de crise, pour entre autres protéger au mieux la santé des collaborateurs, agencer l'infrastructure informatique à distance, dénouer les problèmes de liquidités des employeurs, adapter l'organisation des chantiers, résoudre l'équation des pertes d'exploitation, garantir l'exercice des droits de vote, conduire le mécanisme de rebalancement, prévoir un audit à distance, dénouer les demandes d'ajournement de loyers commerciaux et satisfaire les états des lieux.

- Considérant les problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), la Caisse a mis l'accent sur l'analyse de son portefeuille en termes ESG et l'impact climatique de ce dernier (cf. chapitre 4 du rapport). Les prochaines étapes incluent des

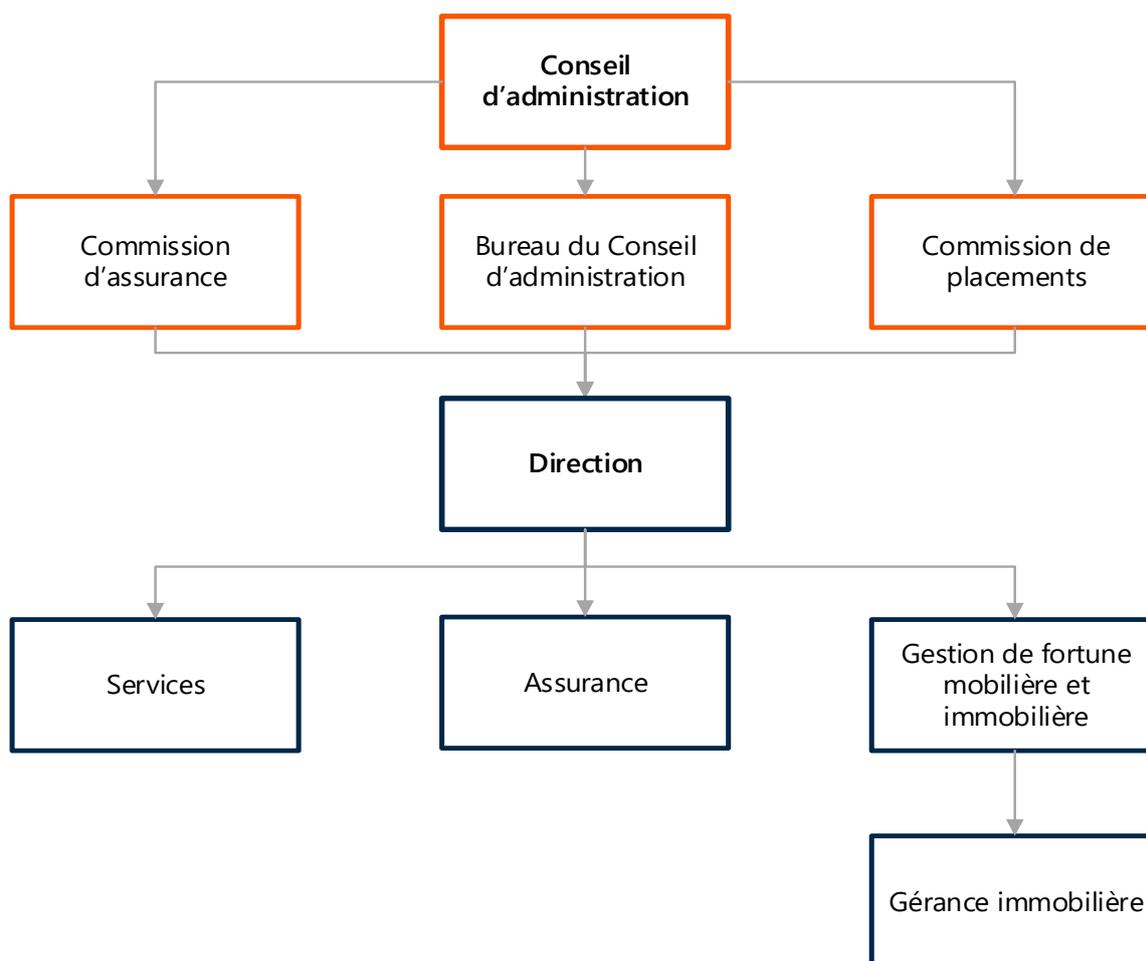


lignes directrices renforcées avec une stratégie intégrée (objectifs de développement durable incorporés) et une trajectoire carbone, avec échéanciers intermédiaires.

- La Caisse a continué l'amélioration de ses processus internes, avec un accent particulier sur la digitalisation. Un nouveau site Internet est en cours de réalisation, dans le but de répondre de manière aussi optimale que possible aux besoins des assurés, jusqu'à la prise de rendez-vous (proximité et soutien proactif).

ORGANISATION

Le Conseil d'administration et la Direction de la Caisse veillent à la réalisation du but de prévoyance, au suivi du plan de recapitalisation, à la mise en œuvre d'une politique de placements efficiente, ainsi qu'à la coordination globale des activités d'assurance, de gérance des immeubles et de l'administration financière.



Le Règlement d'organisation de la Caisse définit entre autres les missions, la composition et le fonctionnement des différents organes, ainsi que les exigences d'intégrité et de loyauté appliquées aux personnes chargées de la gestion de la Caisse.

1. ORGANES

Le **Conseil d'administration**, organe suprême de [prévoyance.ne](#), décide des options stratégiques de la Caisse. Il est composé de 18 membres, 9 représentant les employeurs et 9 représentant les assurés, en principe désignés de manière coordonnée avec le début de la législature communale (en vigueur dès 2021). La liste des membres et leur appartenance aux Commissions est présentée au chapitre 1.4 de l'annexe aux comptes annuels.

Le Conseil d'administration délègue à la Commission d'assurance et à la Commission de placements la charge de préparer et d'exécuter ses décisions et de surveiller certaines affaires. Il se réunit aussi souvent que les besoins l'exigent, mais au moins 4 fois par année. Afin que les membres du Conseil d'administration puissent accomplir leur mission, la Direction organise régulièrement des séances de formation à leur intention.

Le **Bureau du Conseil d'administration** prépare les séances du Conseil d'administration et assure la coordination entre les différents organes de [prévoyance.ne](#). Il est composé du président, du vice-président, ainsi que de deux autres membres. Les présidents des Commissions et la Direction participent aux séances du Bureau avec voix consultative.

La **Commission d'assurance** est composée de 8 membres du Conseil d'administration, avec une représentation paritaire (assurés et employeurs). Elle se charge notamment de proposer les taux d'intérêt crédités et les adaptations relatives aux paramètres techniques du plan de prévoyance, ainsi que d'assurer le suivi des règlements concernant l'assurance.

La **Commission de placements** est également composée de 8 membres du Conseil d'administration, avec une représentation paritaire (assurés et employeurs). Elle est chargée, entre autres, de proposer la stratégie de placements, de prendre les décisions relatives aux biens immobiliers (acquisition, vente, rénovation, etc.) et d'attribuer de manière globale les mandats de gestion (mobilière et immobilière).

2. DIRECTION ET ÉQUIPE

La Direction de la Caisse, avec l'aide du personnel de l'Administration, est chargée de la gestion de la Caisse. Elle propose notamment aux Commissions, puis au Conseil d'administration, les adaptations nécessaires de la réglementation, informe les assurés et les employeurs et gère les relations avec les tiers. La Direction conduit également la gérance des immeubles ([gérance.ne](#)).

Au 31.12.2020, la gestion courante de [prévoyance.ne](#) est menée par une équipe de 38 collaborateurs (et 4 apprentis), représentant 34.55 employés équivalents plein temps (EPT) (38 collaborateurs (et 3 apprentis) pour 34.75 EPT au 31.12.2019) organisés en trois secteurs :

- Assurance ;
- Gestion de fortune mobilière et immobilière (dont fait partie intégrante la Gérance) ;
- Services.



Les services comprennent les tâches générales communes à l'ensemble des secteurs : l'organisation, les finances, la comptabilité, l'informatique, le contrôle interne, le secrétariat de direction et les ressources humaines.

Le détail de l'organigramme de l'Administration se trouve sur le site Internet de la Caisse.

3. CONTRÔLES

Tous les membres des organes et de l'Administration, ainsi que les mandataires externes impliqués dans la gestion et l'administration de la fortune, doivent une fois par année signer une déclaration de loyauté et informer ainsi des relations d'intérêts susceptibles d'altérer leur indépendance.

prevoyance.ne est notamment membre de l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP) et soumise à sa charte, impliquant le respect d'un code de bonne conduite.

L'organe de révision vérifie chaque année le respect des prescriptions relatives à la loyauté en matière de gestion de fortune. Il vérifie également l'existence du contrôle interne de la Caisse. Les risques liés aux processus de gestion sont évalués à chaque revue des matrices de risques et contrôles.

Les rapports trimestriels de la Caisse permettent de contrôler régulièrement la situation financière et statistique (degré de couverture, réserve de fluctuation de valeur, budget de fonctionnement de la Caisse, effectifs, etc.) – tout comme le suivi budgétaire trimestriel – et de prendre des mesures si nécessaire (pilotage et tableaux de bord).



ASSURANCE

D'importants changements ont été engagés au sein de la Caisse ces deux dernières années.

L'assise financière a été considérablement consolidée à l'appui d'un renforcement structurel, du passage à la primauté des cotisations, d'une approche proactive pour veiller à anticiper et prévenir autant que possible l'ensemble des risques, de l'abaissement du taux d'intérêt technique et son provisionnement futur, de la consolidation de la réserve de fluctuation de valeur (RFV) et du renforcement du chemin de croissance. La Caisse dispose en provision des montants nécessaires à couvrir – si les normes fédérales l'exigeaient – un taux d'intérêt technique de 1.5% (sécurité, consolidation).

Ces lignes directrices sont le reflet d'une attitude prudente et d'une approche proactive face à la persistance des intérêts négatifs en Suisse, aux incertitudes qui pèsent sur l'environnement économique et à l'évolution démographique.

Les règles de prudence et la consolidation structurelle ont d'ailleurs permis à la Caisse de bien résister à la crise majeure de l'année 2020.

La Caisse aura surtout profité de très bons rendements pour continuer à consolider ses fondations (prudence et vision à long terme), tout en rémunérant les avoirs de vieillesse des assurés actifs à hauteur de 2.5% (2.25% en 2019).

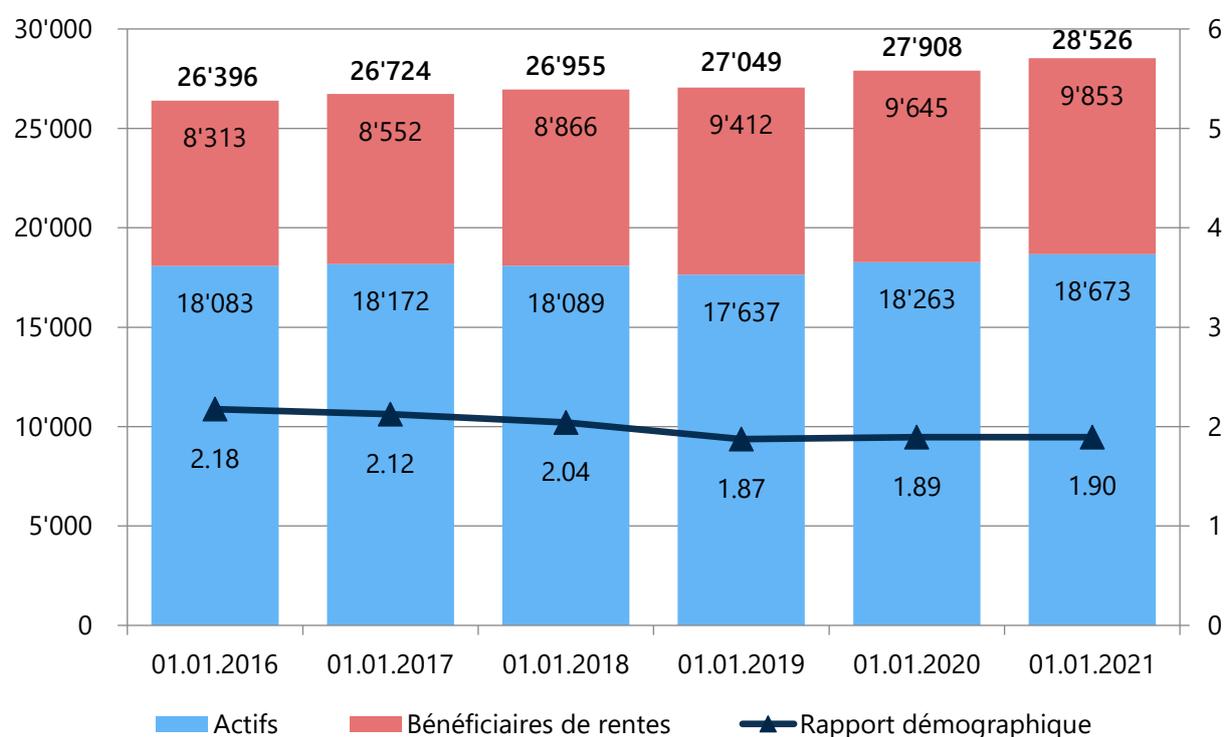
En outre, une optimisation de l'ensemble des processus et la réorganisation complète des activités a été engagée pour réduire significativement les coûts, tout en renforçant les outils à disposition (communication, brochures, vulgarisation et séances d'information) et, d'une manière générale, le soutien aux assurés. L'évolution des services, de la communication et des dispositifs sont en plein développement et sont un des fers de lance de la Caisse, avec l'évolution de la dynamique de la relation grâce à la digitalisation, pour s'approcher encore davantage des assurés et employeurs affiliés.

La crise sanitaire aura confirmé les lignes directrices engagées quant à la transformation du processus opérationnel et toute l'importance de la digitalisation, notamment par les accès à distance et la GED intégrée (gestion électronique des documents).



1. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DU RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE

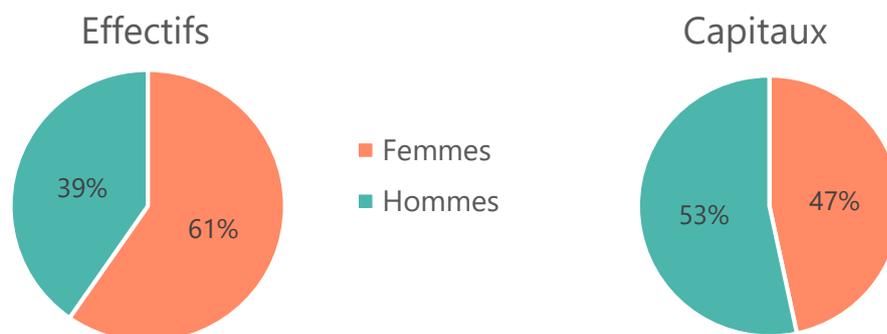
Le graphique suivant présente l'évolution des effectifs (actifs et bénéficiaires de rentes) :



L'effectif global de la Caisse continue d'augmenter au 01.01.2021, avec une évolution du nombre d'actifs de l'ordre du double de celui des bénéficiaires de rentes, ce qui permet de stabiliser le rapport démographique (1.9 actif pour 1 rentier).

Actifs

L'effectif des assurés actifs est constitué de 61% de femmes et 39% d'hommes. La répartition de leurs capitaux de prévoyance est toutefois différente avec 47% pour les femmes et 53% pour les hommes. Si les avoirs de prévoyance des femmes sont moindres, cela est en partie expliqué par des emplois à temps partiel (taux d'activité moyen global de 79%, à raison de 73% pour les femmes et 89% pour les hommes), ainsi que des carrières parfois interrompues.

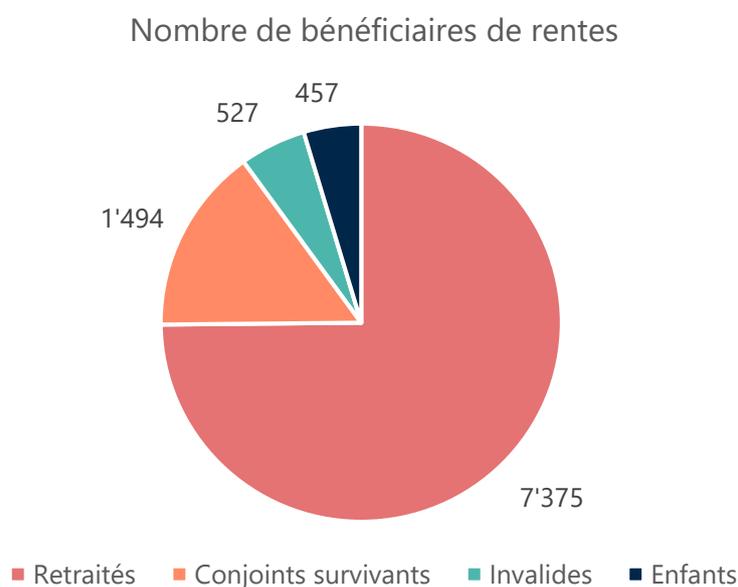


L'âge moyen des assurés actifs est stable par rapport aux années précédentes et reste légèrement inférieur à 44 ans.

Bénéficiaires de rentes

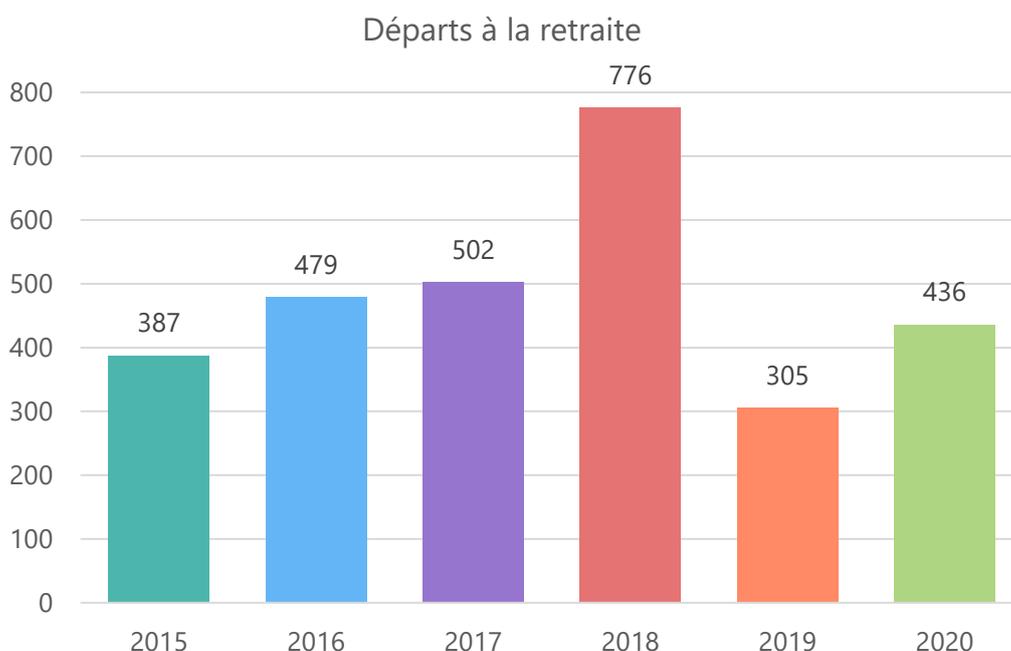
Le nombre de bénéficiaires de rentes a augmenté, en particulier les retraités avec un nombre de départs à la retraite plus élevé que l'année précédente (voir page suivante). La répartition des différents bénéficiaires reste toutefois identique, avec près de 75% de retraités.

Proportionnellement, l'évolution la plus marquée par rapport à l'année précédente est celle des retraités (+2.9%), suivie de celle des invalides (+1.2%) et des conjoints survivants (+0.5%). Le nombre de rentes d'enfants est en légère diminution (-2.8%).



Départs à la retraite

Les départs à la retraite des six derniers exercices sont présentés dans le graphique ci-après. La réforme du 01.01.2019 a engendré une augmentation importante du nombre de départs durant l'année 2018 et ensuite une baisse en 2019, de nombreux assurés ayant anticipé leur retraite avant le changement de primauté. L'année 2020 présente un retour à la moyenne des années précédentes, avec 436 départs à la retraite.



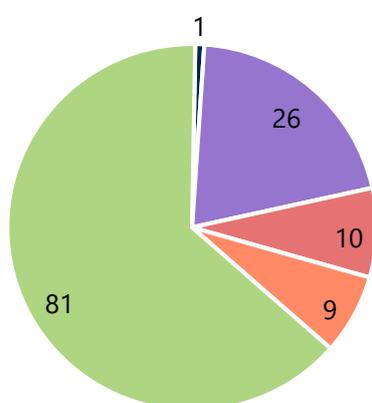
2. EMPLOYEURS

prevoyance.ne compte 127 employeurs affiliés au 01.01.2021. L'Etat, les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, les communes³ sont notamment affiliés, ainsi que de nombreux employeurs publics et parapublics du canton de Neuchâtel.

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des employeurs et de leurs assurés par domaine d'activité.

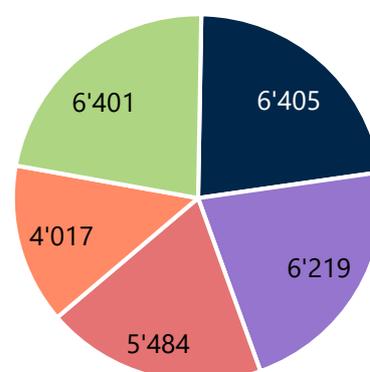
La catégorie *Autres* regroupe les employeurs qui ne sont pas parties aux quatre catégories principales, dont font partie toutes les associations, fondations et autres institutions affiliées.

Nombre d'employeurs



- Etat
- Communes
- Santé et soins
- Cercles scolaires, écoles et université
- Autres

Nombre d'assurés



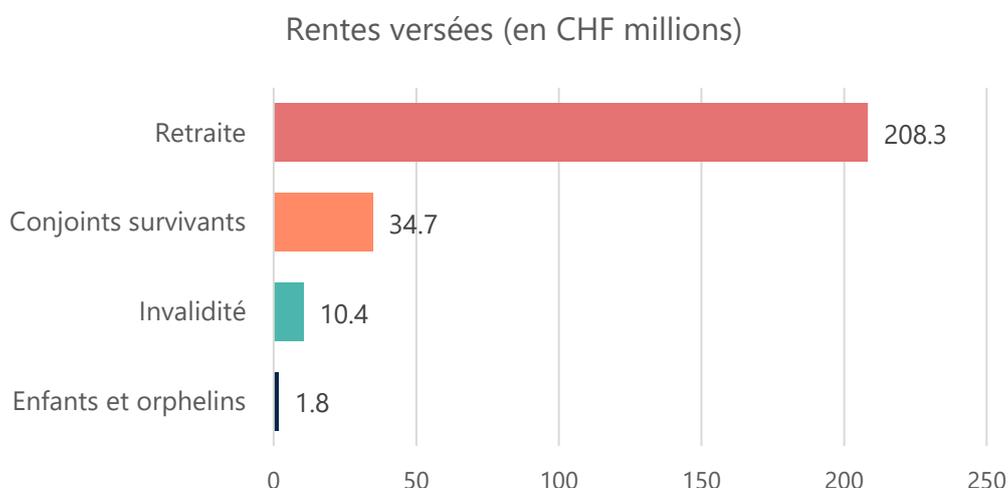
³ à l'exception d'une seule.



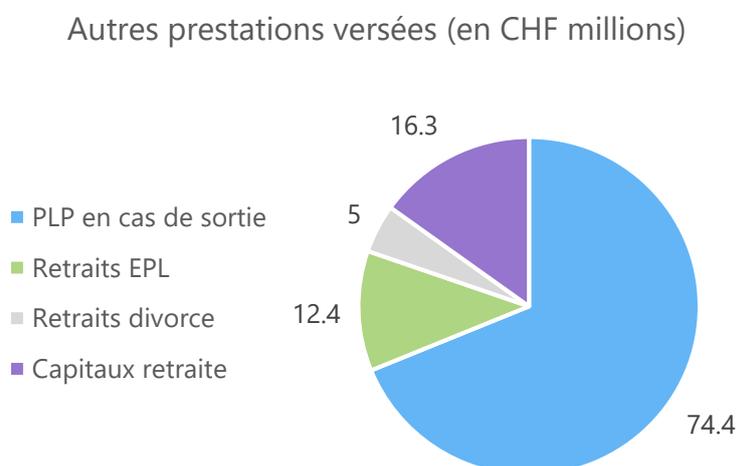
Il convient de noter que les écoles du secondaire II du Canton, ainsi que les cercles scolaires communaux font partie de l'Etat, respectivement des Communes. Le nombre d'assurés dans le domaine de l'enseignement s'élève dès lors à 7'199 (4'671 actifs et 2'528 rentiers), contre les 4'017 (2'720 actifs et 1'297 rentiers) indiqués dans le graphique.

3. PRESTATIONS

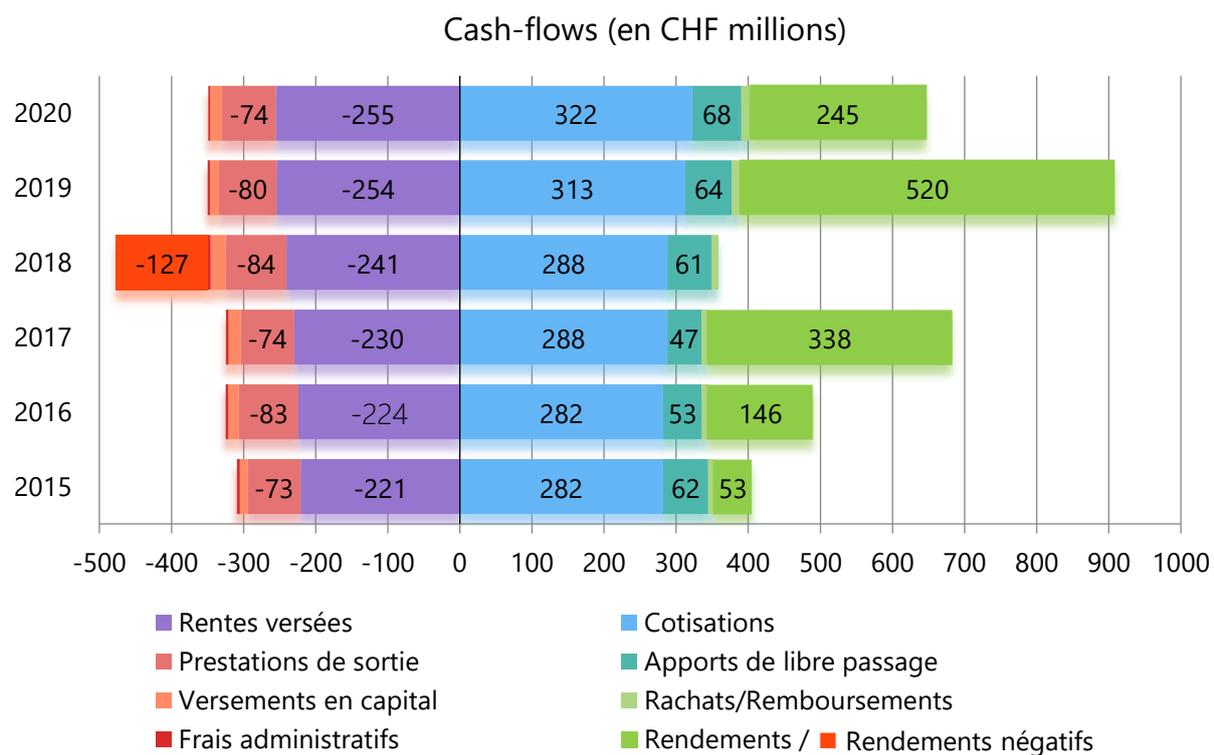
La Caisse a versé en 2020 un total de CHF 255 millions de rentes (CHF 254 millions en 2019), soit en moyenne CHF 21.3 millions par mois. Ces rentes sont composées de plus de 80% de rentes de retraite, y compris les rentes pont-AVS temporaires.



En parallèle des rentes mensuelles, la Caisse a également versé plus de CHF 108 millions de prestations sous forme de capital (plus de CHF 109 millions l'année précédente), telles que des versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL) ou de divorce, ainsi que des capitaux retraite. La majorité de ces versements sont toutefois les prestations de libre passage (PLP) des assurés sortants, qui sont habituellement transférées à leur nouvelle institution de prévoyance.



4. CASH-FLOWS



L'évolution depuis 2015 des différents cash-flows relatifs à l'assurance et des rendements est présentée dans le graphique ci-dessus. Le montant des rentes versées augmente sensiblement depuis 2015, résultat de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Celui-ci a été encore accentué, avec un nombre important de départs à la retraite juste avant le changement de primauté. Si l'évolution des cotisations était relativement stable jusqu'en 2018, l'augmentation constatée depuis 2019 provient à la fois de l'augmentation des taux de cotisations (+ 1 point au 1^{er} janvier 2019) et de la hausse du nombre d'assurés actifs qui se poursuit en 2020.

Les rendements réalisés représentent également une part substantielle des revenus de la Caisse, avec toutefois des variations importantes selon les années dues à la volatilité des marchés financiers.

Il convient de noter que ce graphique illustre uniquement les entrées/sorties de capitaux, mais ne considère pas la rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, à charge de la Caisse.

PLACEMENTS

Alors que les marchés avaient bien débuté 2020, poussés par l'optimisme entourant la signature d'un accord commercial entre les Etats-Unis et la Chine, ils ont fortement corrigé entre le 16 février et le 23 mars suite à la propagation du coronavirus dans le monde entier. Les investisseurs craignant une récession mondiale marquée en raison du confinement des populations, les marchés ont connu le déclin le plus rapide jamais enregistré. Les banques centrales et les gouvernements ont alors pris des mesures afin de contrer l'impact économique de la pandémie. La Réserve fédérale américaine (Fed) a baissé la fourchette de ses taux de 150 points de base de 1.5-1.75% à 0-0.25% en à peine 15 jours. Elle a par ailleurs engagé pour la première fois un programme de rachat d'obligations d'entreprises, alors que la BCE décidait de laisser ses taux inchangés, tout en activant un programme d'urgence d'achat d'obligations de 750 milliards d'euros. Dans le même temps, tous les gouvernements ont rapidement réagi. Les Etats-Unis ont débloqué un plan de relance de 2'000 milliards de dollars (10% du PIB), l'Allemagne de 550 milliards d'euros (14% du PIB), la France de 300 milliards d'euros (11% du PIB) et la Suisse de 42 milliards de francs suisses (6% du PIB).

Grâce à ces mesures monétaires et budgétaires sans précédent, les marchés sont rapidement repartis à la hausse. Ensuite, les nouvelles encourageantes sur le développement de vaccins, puis leur validation et la publication d'indicateurs économiques prometteurs, ont contribué à la poursuite de la tendance haussière jusqu'à la fin de l'année. Les investisseurs sont en effet restés confiants quant aux signes de reprise économique malgré l'apparition de la deuxième vague de la pandémie.

Dans ce contexte de baisse de taux, les obligations suisses et en monnaies étrangères ont terminé l'année en hausse. Les actions ont finalement bien progressé. La bourse suisse a grimpé de 3.8%. Le marché américain a gagné 18.4%⁴. En Europe, les performances vont de -5.0% à Paris à +3.5% à Francfort, en passant par -3.3% à Milan. Quant au Japon, il a terminé en hausse de 18.3%.

Exprimés en dollars, les marchés émergents ont grimpé de 18.3%, après avoir affiché une hausse de 18.4% en 2019. Ils ont bénéficié de la bonne tenue de la Chine, dont l'économie est la première à avoir retrouvé le chemin de la croissance en 2020. Exprimée en francs suisses, la performance est inférieure (+8.0%) puisque le dollar a baissé de 8.4% sur l'année. Quant à l'euro, il a bouclé en baisse de 0.3%.

⁴ Sauf indication contraire, les performances sont exprimées dans la monnaie du marché.

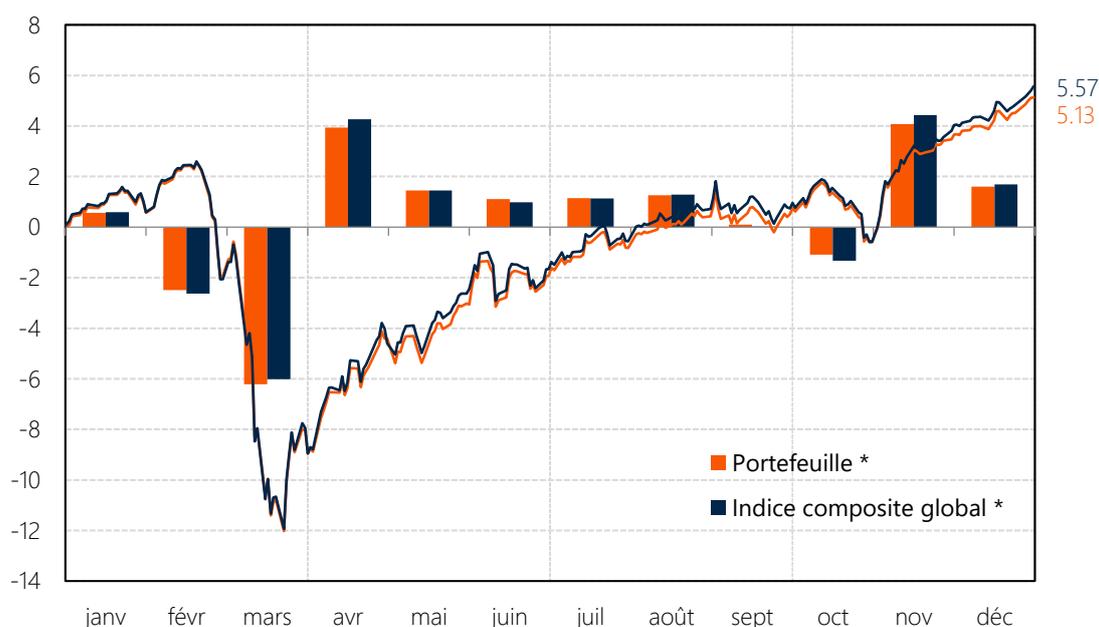


1. PERFORMANCE DE LA CAISSE

En 2020, la Caisse, qui a affiché -12.0% au pire moment de la crise, a finalement enregistré une performance brute de +5.13% (+11.89% en 2019). Après déduction des frais de gestion et d'administration de 0.20%⁵ (0.22% en 2019), la performance nette de la Caisse est de +4.93% (+11.67% en 2019). Après une réduction de 13% en 2019, les frais d'administration ont diminué de 12% en 2020 (cf. compte d'exploitation). Les performances des marchés se sont traduites par une augmentation du total de l'actif de la Caisse d'environ CHF 278 millions. Le total de l'actif se monte ainsi à CHF 5.2 milliards au 31.12.2020 (CHF 4.9 milliards au 31.12.2019).

Le portefeuille a réalisé une sous-performance de 0.4% par rapport à son indice de référence. Elle s'explique par la surpondération des liquidités, la sous-pondération des actions internationales et une sélection de titres défavorable dans l'immobilier indirect. Cette sous-performance a été légèrement réduite par les bonnes sélections de titres dans les obligations d'entreprises, les actions suisses, le private equity et les actions des marchés émergents.

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de la performance brute du portefeuille et de son indice composite global en 2020 (données en %) :

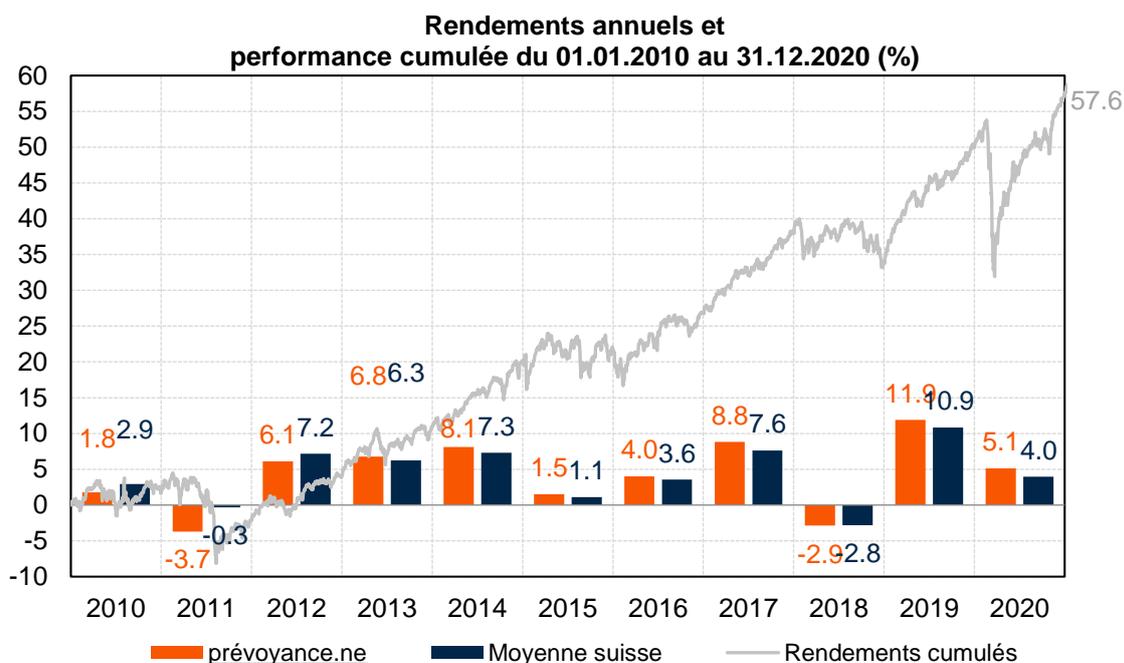


Lignes : rendements quotidiens cumulés (%); Barres : rendements mensuels (%)

* Couvert contre le risque de change.

Les rendements annuels de la Caisse - en comparaison à la moyenne des caisses de pensions suisses - et l'évolution de la performance depuis le 01.01.2010, sont présentés dans le graphique ci-après. La performance annuelle moyenne sur la période s'élève à 4.2%.

⁵ Les frais d'administration ne contiennent pas les frais TER (Total Expense Ratio) liés aux titres, ni les frais de gestion de l'immobilier direct car ils sont déjà pris en compte dans le calcul de la performance brute.



* Moyenne suisse selon les études sur les caisses de pension en Suisse de Swisscanto.

Grâce à une gestion optimale des limites à partir desquelles les taux d'intérêt négatifs sont facturés à la Caisse par les différentes banques partenaires, les liquidités ont généré un rendement positif en 2020 (+0.2%).

Dans cet environnement de marchés haussiers, le rendement positif des prêts (+1.6%) a parfaitement rempli son rôle de stabilisateur du résultat global de la Caisse.

Sur l'année, le portefeuille des obligations suisses a affiché une performance positive en ligne avec l'indice (+0.9%). Quant aux obligations en monnaies étrangères, elles ont fait mieux que leur indice (+5.8% contre +5.5%).

Après une année 2019 exceptionnelle (+31.9%), le portefeuille des actions suisses a affiché une hausse de 4.8% en 2020, largement devant son indice (+3.8%). Les actions internationales ont grimpé de 9.5%, contre 9.0% pour leur indice, les actions internationales small cap de 11.9%, faisant légèrement mieux que leur indice (+11.8%) et les marchés émergents ont gagné 8.7%, surpassant leur indice (+8.0%).

Le rendement direct des immeubles, basé sur le résultat d'exploitation, a atteint 3.4%. Cependant, conformément à la stratégie de gestion du parc immobilier, le rythme soutenu des rénovations a péjoré le rendement du capital, basé sur le résultat hors exploitation, qui s'est établi à -1.4%⁶. Les immeubles ont ainsi affiché un rendement net de 2.0% pour 2020. La performance est légèrement inférieure à celle de l'indice de référence fixé en début d'année (+2.2%).

⁶ Le rendement du capital se compose du résultat de l'évaluation annuelle des immeubles, des corrections de valeur des immeubles en rénovation et des charges/recettes des ventes immobilières.



L'immobilier indirect a grimpé de 7.3%, mais a fait nettement moins bien que son indice (+10.8%) en raison des fondations immobilières et des placements non cotés, restés en retrait par rapport à la progression des fonds de placements cotés.

Le private equity a terminé l'année en hausse de 17.6% contre un indice à 12.8% et constitue la meilleure source de performance pour la Caisse.

2. GOUVERNANCE ET STRATÉGIE DE PLACEMENTS

La stratégie de placements a pour objectif de maintenir un portefeuille concentré, pour l'essentiel, sur les classes d'actifs traditionnelles (obligations, actions, immobilier suisse), afin d'optimiser le ratio rendement/risque, améliorer la transparence, éviter les risques des placements alternatifs (hedge funds, matières premières, etc.) et réduire les frais. La Caisse investit toutefois dans le private equity.

La Caisse gère le 60% de sa fortune de manière indicielle⁷. Les liquidités, les prêts et l'immobilier direct sont gérés en interne par le secteur gestion de fortune. La gestion des autres classes d'actifs est confiée à des mandataires externes reconnus dont la liste figure à l'annexe aux comptes annuels au chapitre 6.1.

La stratégie de placements s'accompagne également de la volonté de ne pas effectuer de gestion tactique, d'où l'existence d'un mécanisme de rebalancement systématique. Le portefeuille est ainsi réaligné sur l'allocation stratégique dès qu'une classe d'actifs touche sa borne inférieure ou supérieure.

La Caisse couvre stratégiquement son exposition aux risques de change sur ses investissements en devises étrangères, afin de réduire la volatilité du portefeuille global. Les objectifs de couverture monétaire sont fixés à 100% pour les obligations étrangères, à 100% pour le private equity et à 40% pour les actions étrangères.

Du point de vue de la gouvernance, le respect de l'allocation stratégique et la surveillance des risques sont également assurés par un contrôleur externe indépendant (investment controller). Il en est de même au sujet du parc immobilier, puisqu'un expert externe participe à l'évaluation annuelle des immeubles. Finalement, la Caisse accorde une grande importance à la transparence et à l'information qu'elle souhaite transmettre aux assurés et employeurs affiliés.

3. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE PLACEMENTS

Mi-juillet, les liquidités ont dépassé leur borne supérieure située à 6.0%, provoquant un réalignement systématique du portefeuille sur son allocation stratégique. L'objectif principal

⁷ La gestion passive ou indicielle a pour objectif de répliquer les performances d'un indice de référence. Par contre, la gestion active a pour but de surperformer l'indice de référence du portefeuille géré. Le gestionnaire va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs susceptibles de croître plus vite que le marché.



de ce rebalancement a été la réduction du cash disponible jusqu'à l'allocation stratégique, afin d'éviter les intérêts négatifs. Les opérations ont consisté à acheter des obligations suisses (59.1 millions), des obligations gouvernementales (15.6 millions), des actions internationales (22.0 millions) et des actions internationales small cap (15.2 millions) et à vendre des actions suisses (17.8 millions) et des actions des marchés émergents (26.9 millions). Les liquidités ont ainsi été réduites de 67.2 millions pour un volume total des opérations de 156.6 millions.

Le 24.09.2020, le Conseil d'administration a validé une refonte complète du Règlement sur les prêts (RPrêts) devant permettre de redynamiser cette classe d'actifs. Auparavant limités aux assurés pour financer leur résidence principale, les prêts hypothécaires sont désormais ouverts aux personnes non assurées et peuvent également, si les conditions sont remplies, servir à l'achat de résidences secondaires ou d'immeubles de rendement. La Caisse a aussi modifié sa politique de taux afin d'être plus compétitive sur le marché. Dans le même temps, elle a conclu un partenariat, portant sur 100 millions, avec la société MoneyPark AG et sa filiale Finovo AG pour distribuer ses produits hypothécaires à une plus large échelle sur le territoire suisse, afin d'améliorer la diversification géographique et permettre un déploiement du capital plus rapidement que par le seul canal de prevoyance.ne. Ce nouveau partenariat a commencé de déployer pleinement ses effets au début 2021.

Courant 2020, la Caisse a lancé un fonds de placements de droit suisse à investisseur unique approuvé par la FINMA. Cette nouvelle structure intègre désormais les investissements pour lesquels il n'existait pas de fonds de placements collectifs. Cette nouvelle structure assure un cadre de gouvernance complémentaire, tout en garantissant la souveraineté des décisions de la Caisse et permet d'optimiser certains coûts (droit de timbre et TVA sur les honoraires de gestion).

Le suivi trimestriel de la performance des mandataires externes a conduit au maintien des relations d'affaires tout au long de l'exercice 2020.

4. DURABILITÉ

Si le mandat légal porte sur l'obligation de placer la fortune de manière à garantir un rendement suffisant pour rémunérer les capitaux de prévoyance, l'engagement de la Caisse s'étend volontairement au-delà de son devoir fiduciaire. L'exercice des droits de vote et l'engagement actionnarial sont les instruments privilégiés par la Caisse pour répondre à la problématique de durabilité de ses placements. Elle analyse également l'ensemble de son portefeuille sous l'angle ESG et de l'impact climatique. Plus de 82% de la fortune est ainsi couverte par ces analyses⁸. De plus, elle privilégie les gérants signataires des UN-PRI, Principes pour l'investissement responsable, et qui s'engagent à étendre leur gouvernance et leur stratégie d'investissement en incluant dans la mesure du possible des critères ESG.

⁸ Ne sont pas inclus les liquidités, les prêts, les actions small cap et l'immobilier indirect.

Droit de vote

La Caisse agit, en tant qu'investisseur responsable, en exerçant ses droits de vote sur l'ensemble des actions suisses cotées, afin de protéger son capital à long terme. Au niveau international, les droits de vote sont exercés par les directions de fonds dans lesquels la Caisse est investie.

Engagement actionnarial

Dans le cadre de ses préoccupations d'investisseur, elle porte aussi une attention toute particulière aux problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'ensemble de ses placements. Comme moyen d'action prioritaire, elle a choisi la voie de l'engagement actionnarial par le biais de dialogues et d'initiatives avec les sociétés cotées en Suisse et à l'étranger dans le but d'influencer leur rapport à l'environnement, mais également de manière plus vaste, en abordant les thèmes de la responsabilité sociale et de gouvernance.

En 2011, elle est devenue membre de l'*Ethos Engagement Pool Suisse* et s'est engagée en tant que membre fondateur de l'*Ethos Engagement Pool International* en janvier 2017. La Caisse participe ainsi, chaque année, à l'élaboration des thèmes de dialogue portant sur la responsabilité environnementale et sociale, ainsi que la gouvernance d'entreprise. Durant l'année 2020, elle a ainsi été engagée dans plus de trente initiatives. La plus importante est la *Climate Action 100+*. La pression des 300 investisseurs réunis dans le cadre de cette initiative a permis d'engager des mesures de réduction des émissions des 100 principaux émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale pour une transition propre et en respectant l'*Accord de Paris*. La Caisse participe également au CDP (*Carbon Disclosure Project*) et est signataire de l'*Investor Decarbonization Initiative* de Shareaction visant à garantir que les entreprises utilisent 100% d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique ou passent à la mobilité électrique. Elle participe aussi à la déclaration d'investisseurs sur la déforestation et les incendies de forêt en Amazonie ou aux actions pour s'opposer au forage dans la Réserve naturelle de l'Arctique.



Analyse ESG

Dans la partie qui suit, nous présentons un résumé d'une analyse de durabilité de nos placements. Cette présentation a pour but de fournir de la transparence sur un autre angle de lecture des véhicules d'investissement de la Caisse. Notre positionnement est déjà meilleur que celui de nos pairs sur plusieurs dimensions et nous sommes actifs depuis une décennie par l'engagement actionnarial, solution la plus adaptée pour une transition vers une économie plus responsable. Cet état des lieux permet de dessiner un point de départ pour la Caisse qui entend continuer son engagement et atteindre différents objectifs d'amélioration qui seront détaillés dans son rapport de durabilité. Ce dernier maximisera aussi la transparence voulue envers nos assurés, employeurs et autorités politiques.

La Caisse a analysé l'ensemble des actifs constituant son portefeuille au 31.12.2020 sous l'angle ESG, selon la méthodologie extra-financière d'Ethos. Cette méthode permet d'établir une note ESG pour chaque titre selon trois étapes bien spécifiques. La première consiste à établir un score ESG quantitatif basé sur 150 critères (gouvernance, durabilité/reporting et parties prenantes). La deuxième vérifie l'exposition aux controverses (gouvernance, environnement, social, produits, éthique des affaires) selon différents niveaux de gravité et la troisième analyse l'exposition aux secteurs sensibles (douze secteurs dont l'armement, les sources d'énergies fossiles, le tabac, le nucléaire, la pornographie, les OGM, les jeux de hasard, etc.). Au final chaque société obtient une note allant de A+ à D (A+ étant la meilleure note). Les sociétés faisant l'objet d'une controverse majeure (note C) ou dont plus de 5% du chiffre d'affaires est exposé aux secteurs sensibles (note D) sont considérées selon Ethos comme non durables.

Les sociétés notées A+ à B- représentent 95% du portefeuille analysé, et 83% pour les notes de A+ à B+. Rapportées à la fortune totale de CHF 5.2 milliards, les sociétés exposées à des controverses majeures ou aux secteurs sensibles représentent 2.4% du portefeuille global, avec des actions menées en amont par notre engagement actionnarial (voir ci-dessous). Conformément aux lois, ordonnances, conventions et accords internationaux signés par la Suisse, le portefeuille exclut les fabricants de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions et s'accorde sur la liste d'exclusion de l'ASIR (Association suisse pour des investissements responsables).

La note du portefeuille global au 31.12.2020 est de **B+**.

Actuellement, plus des deux tiers des sociétés exposées aux secteurs sensibles ou faisant l'objet de controverses majeures sont ciblées par l'engagement actionnarial pour des actions groupées et prééminentes.



Impact climatique

L'empreinte carbone⁹ des portefeuilles en actions, disponible au travers de la plateforme d'Ethos, comprend les domaines 1 et 2 (scope 1 et 2) tels que définis par le GHG Protocol¹⁰. Le Domaine 1 englobe les émissions directes issues des activités de production (par exemple combustion de carburant sur les sites de l'entreprise). Le Domaine 2 contient les émissions indirectes provenant des fournisseurs directs d'énergie (par exemple la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers).

Au 31.12.2020, le portefeuille actions de la Caisse a une empreinte carbone de 127 tonnes de CO₂e, soit mieux que celle du MSCI World, principal indice de référence des actions des marchés développés, mesurée à 142 tonnes de CO₂e.

Dans le but de mieux cerner l'impact climatique de son portefeuille, la Caisse a également participé de manière volontaire aux deux tests pilotes de compatibilité climatique proposés en 2017 et 2020 par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales en collaboration avec l'organisation non gouvernementale *2°C Investing Initiative*.

Analysé sous l'angle du maintien du réchauffement climatique inférieur à 2°C, le portefeuille global de la Caisse est bien aligné avec le scénario établi par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) en ce qui concerne la production de gaz et la production de voitures électriques. Par contre, il s'en écarte dans les sept autres secteurs (extraction de pétrole et de charbon, production d'électricité, automobile, aviation, transport maritime, ciment et acier) bien qu'il soit parfaitement dans la moyenne des caisses de pensions (axes de développement et remarque ci-après sur la notion de biais).

Plus spécifiquement, l'analyse du parc immobilier démontre que la Caisse est sur la bonne trajectoire concernant sa politique de rénovation. Les émissions moyennes de CO₂ pour tous les bâtiments sont de 11.1kg/m². Cette valeur est 10.1% inférieure à la valeur moyenne des bâtiments de l'ensemble des caisses de pensions (12.3kg/m²). En tenant compte des rénovations prévues d'ici 2030, les émissions de CO₂ devraient diminuer à 9.5kg/m².

Combinée au Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments (CECB) et à une analyse en cours, permettant d'identifier l'obsolescence énergétique et financière du parc immobilier (EPIQR), la Caisse pourra assurer une meilleure priorisation des rénovations afin de répondre à la transition énergétique souhaitée par la Confédération.

⁹ Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) d'une société, exprimées en tonnes de CO₂ équivalent (tonnes CO₂e) par million de chiffres d'affaires, constituent son intensité carbone. L'empreinte carbone d'un portefeuille est le résultat de la multiplication de l'intensité carbone de chaque société par son poids au sein du portefeuille. Les données de base sont fournies par les sociétés via le Carbon Disclosure Project (CDP). Lorsque les données ne sont pas publiées par les sociétés, elles sont estimées par le CDP et sont considérées comme non publiques.

¹⁰ GHG Protocol fournit les normes de comptabilisation des gaz à effet de serre les plus utilisées au monde. Ces normes sont conçues pour fournir un cadre aux entreprises, aux gouvernements et à d'autres entités pour mesurer et déclarer leurs émissions de gaz à effet de serre de manière à soutenir leurs missions et leurs objectifs.



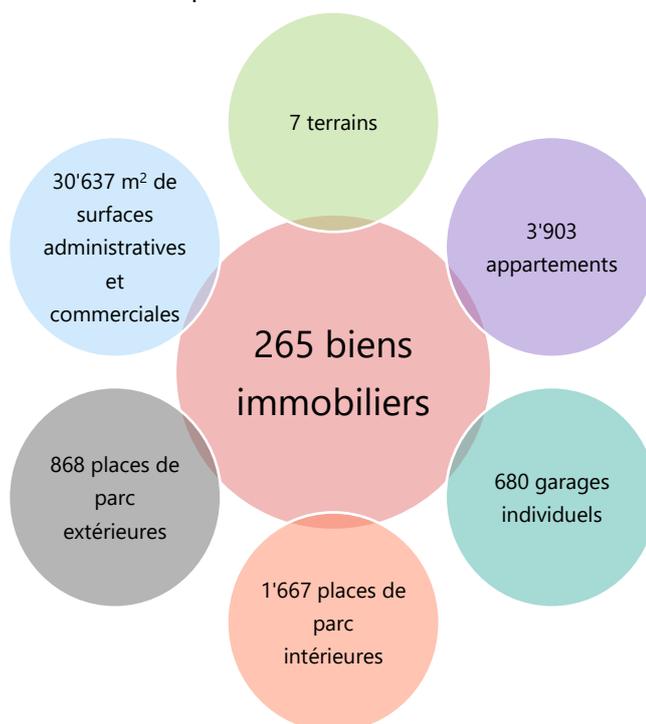
Afin d'améliorer la conformité avec l'Accord de Paris, la Caisse pourrait décider d'exclure certains titres ou secteurs. Cependant, une telle approche comporte des inconvénients majeurs. Des biais risquent d'être introduits dans le portefeuille. Par exemple, en favorisant le nucléaire au détriment du charbon pour la production d'électricité, le portefeuille s'alignerait sur le scénario de l'AIE, mais divergerait significativement de la politique climatique de la Suisse.

Depuis 2020, la Caisse œuvre concrètement à la mise en place d'une politique de durabilité de ses investissements. Les études sont en cours afin d'établir les lignes directrices, ainsi qu'un échéancier des objectifs intermédiaires de réductions des GES pour atteindre la neutralité carbone en 2050 conformément au calendrier intentionnel de la Confédération.



5. PARC IMMOBILIER

Le parc immobilier de la Caisse se compose de :



Vacant

Le taux de vacance du parc s'élève à 5.93% au 31.12.2020 (6.45% au 31.12.2019), hors immeubles en rénovation. En 2020, ce taux a été sensiblement réduit (baisse de 8%) grâce à des mesures conséquentes et ciblées de l'Administration pour améliorer la relocation – et malgré les contraintes de la crise sanitaire (aussi bien organisationnelles qu'économiques) – quand bien même ce taux reste encore (trop) élevé. Cette situation s'explique par une offre excédentaire de logements neufs disponibles sur le marché, couplée à une diminution de la population dans certaines régions périphériques et à des taux d'intérêts très bas favorisant l'accession à la propriété. Désormais, toutes les catégories d'appartements sont touchées par le vacant. Dans ce contexte, l'Administration s'attèle activement en adaptant les prix de location tout en rénovant les appartements aux exigences qualitatives actuelles.

Valorisation

Par la mise en œuvre de son processus de rénovation, la Caisse tient à valoriser son patrimoine immobilier à long terme. Elle planifie et gère les travaux de construction, d'entretien courant, ainsi que des projets plus particuliers tels que l'étude de transformation d'immeubles existants, de densification, de viabilisation de terrains, de développement de plans de quartiers, d'études de projets de construction, ainsi que la démolition/reconstruction d'immeubles.

Dans le cadre de son programme d'assainissement et de l'analyse EPIQR en cours, la Caisse évalue les différentes options afin d'améliorer les coefficients énergétiques et favorise, à chaque fois que cela est possible, la transition vers des sources énergétiques à caractère durable, telles que le chauffage aux pellets, les pompes à chaleur (PAC) et intègre

systématiquement l'analyse solaire et photovoltaïque. Elle applique aussi des solutions de gestion d'autoconsommation pour les communautés. Les locataires bénéficient de l'énergie produite par la centrale photovoltaïque installée sur le toit de leur immeuble à un coût de l'énergie plus favorable.

Covid-19

Différentes branches d'activités ont été touchées par les conséquences économiques de la Covid-19. La Caisse a suivi la situation avec les locataires, mois après mois, en privilégiant le dialogue entre parties et la recherche de solutions pragmatiques.

Suivant les recommandations de l'Etat, la Caisse a signé des conventions tripartites avec 31 locataires de locaux commerciaux, soit la quasi-totalité des locataires éligibles du parc commercial de la Caisse (94%). Ces conventions relatives aux magasins/commerces prévoyaient un soutien pour les mois de mars à juin 2020, période de fermeture imposée par le Conseil fédéral, avec une prise en charge exceptionnelle du bailleur d'une part de 50% du loyer net sans charges (25% de la part du locataire et 25% de la part du Canton de Neuchâtel).

En raison de la pandémie, la Caisse a dû faire preuve d'organisation et de flexibilité dans la gestion des chantiers en respectant les mesures sanitaires. Plusieurs dossiers ont été régulièrement perturbés en raison de la mise en quarantaine des artisans ou de l'approvisionnement difficile de matériaux. Les retards ont néanmoins pu être partiellement comblés grâce à une météo particulièrement clémente.

Nouvelles réalisations

Les rénovations des immeubles sis Quai Philippe-Godet 2, Troncs 14, Maujobia 1-3 à Neuchâtel, Docteur-de-Quervain 2-6-8, Place de la Gare 4a à La Chaux-de-Fonds, Notre-Dame 20 à Colombier et Vignoble 74-76 à Cornaux sont arrivées à leur terme, ainsi que la construction des immeubles sis Au Village 157a et 157b à Fétigny (FR).

Quai Philippe-Godet 2, Neuchâtel : rénovation complète de l'immeuble.



Avant



Après

Maujobia 1-3, Neuchâtel : rénovation complète de l'immeuble.

Copyright : architectes.ch



Avant



Après

Docteur-de-Quervain 2-6-8, La Chaux-de-Fonds : rénovation complète de l'immeuble.



Avant



Après

Place de la Gare 4a, La Chaux-de-Fonds : rénovation complète de l'immeuble.



Avant



Après



Notre-Dame 20, Colombier : rénovation complète de l'immeuble.



Avant



Après

Vignoble 74-76, Cornaux : assainissement de l'immeuble.



Avant



Après

Au Village 157a et 157b, Fétigny (FR) : nouvelle construction.



Avant



Après

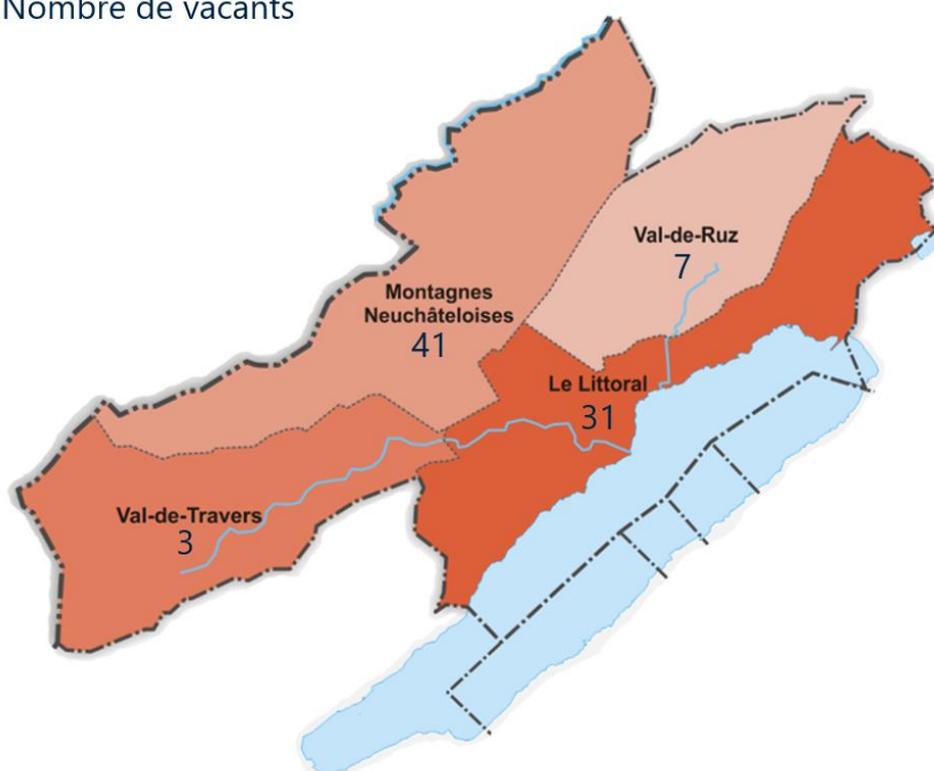


1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Intégrée depuis 2012 à prevoyance.ne, gerance.ne travaille exclusivement pour cette dernière. Sans compter les locaux administratifs, surfaces commerciales, magasins et autres objets, gerance.ne gère environ 45% des appartements propriété de prevoyance.ne. Elle est soumise, comme les autres gérances externes, aux instructions de gestion édictées par la Caisse.

Selon la répartition régionale détaillée ci-après, gerance.ne recense, au 31 décembre 2020, 82 appartements vacants (103 au 31.12.2019), en travaux ou en cours de mise en location sur un total de 1'739 logements (4.7%).

Nombre de vacants



Au vu de la situation des appartements vacants dans le canton de Neuchâtel, plusieurs mesures ont été prises en 2020 afin d'améliorer la visibilité de gerance.ne, de redynamiser la mise en location et d'infléchir cette croissance du taux de vacance.

L'application CASASOFT a été installée. Celle-ci permet de mettre à jour de manière centralisée les différentes offres d'appartements en lien avec le site Internet et les annonces que gerance.ne génère sur Immoscout24.

Les visites virtuelles 360° des appartements disponibles ont été optimisées et augmentées afin de compléter les offres de location, permettant ainsi aux potentiels locataires de se faire une meilleure idée de la disposition des locaux, du standing et de la vue. Cette démarche évite, dans certains cas, que les personnes intéressées ne doivent se déplacer, d'autant plus avec la crise sanitaire.

La présentation globale et les fonctionnalités du site Internet ont été améliorées.

La gestion électronique des documents (GED) continue d'être adaptée aux besoins spécifiques de la gérance immobilière avec l'introduction de processus informatisés.

De nouvelles fiches d'information ont été élaborées (notamment concernant les règles d'hygiène et le chauffage/aération des appartements) afin d'améliorer la communication avec les locataires. La présence auprès des locataires actuels (fidélisation) ou des locataires potentiels (marché) a été renforcée, autant par la visibilité de la gérance que la mise en évidence des services proposés.

2. ACTIVITÉS

L'activité essentielle de la gérance a été maintenue, notamment les différents rendez-vous, les mutations de locataires et les états des lieux, dans le respect des mesures de protection recommandées par l'OFSP. De plus, il est à noter qu'aucun chantier de rénovation d'appartements n'a été complètement stoppé en 2020, même si d'importantes contraintes organisationnelles et calendaires ont dû être constatées.

3. AIDE AUX LOYERS POUR LES LOCATAIRES DE LOCAUX COMMERCIAUX DURANT LES PÉRIODES DE FERMETURE LIÉES AU COVID-19

De nombreuses conventions d'aide aux loyers commerciaux – ainsi que les engagements financiers et administratifs associés – ont été entérinées pour les mois de mars à juin 2020. Ces arrangements ont conduit à une prise en charge exceptionnelle du bailleur d'une part de 50 % du loyer net sans charges (25 % de la part locataire et 25 % de la part du Canton de Neuchâtel) pendant la période de fermeture des différents locaux imposées par le Conseil fédéral. Par contre, il n'y a pas eu d'aide spécifique pour les nouvelles périodes de fermeture durant la deuxième partie de l'année 2020.

4. MUTATIONS DE LOCATAIRES ET TRAVAUX

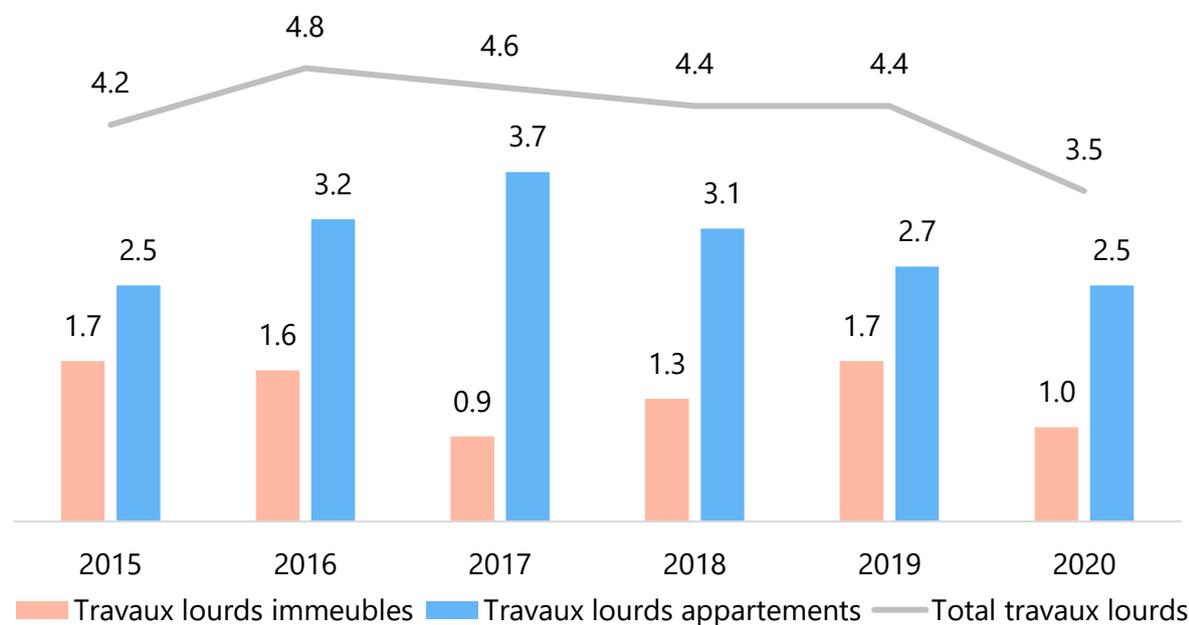
Pour 2020, gerance.ne a enregistré 319 mutations de locataires d'appartements (391 pour 2019). Ce nombre englobe les entrées, sorties et mise en location de nouveaux logements rénovés.

Au vu des efforts consentis par prevoyance.ne afin d'entretenir son parc immobilier, et afin d'optimiser les rendements, les rénovations complètes d'appartements sont, dans la plupart des cas, entreprises lors de déménagements/mutations de locataires.



En 2020, le volume des travaux a cependant diminué. Ceci s'explique avant tout par les contraintes liées à la situation sanitaire, compliquant singulièrement les visites de bâtiments/appartements en présence des habitants.

Le tableau ci-dessous illustre, en millions de francs, la progression des travaux de rénovation "lourds" entrepris par gérance.ne.



Ces rénovations conduisent à une amélioration du standing et une mise aux normes des divers locaux. L'état locatif des appartements ou immeubles concernés par ces travaux à plus-value est augmenté.

D'entente avec le secteur Gestion de fortune de prévoyance.ne, les nouveaux loyers nets sont fixés au prix du marché et ce, pour tous les logements entièrement rénovés.

5. MARCHÉ DU LOGEMENT

Au vu de la situation du marché toujours détendue quant au nombre d'objets disponibles, gérance.ne a dû adapter les prix de plusieurs loyers.



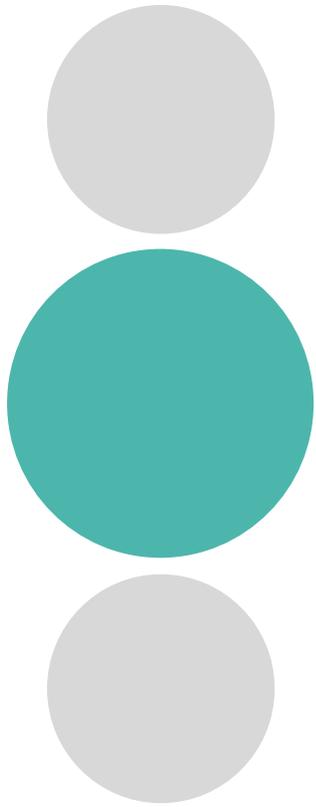
6. PROCÉDURES ET CONTESTATIONS

gérance.ne a traité plusieurs affaires auprès de la Chambre de conciliation et auprès des Tribunaux régionaux, notamment pour des dossiers :

- de contestations du loyer initial ;
- de contestations de hausses de loyer suite à des travaux de rénovation ;
- de consignation de loyer pour défaut de la chose louée.

Selon la complexité de certains dossiers, ceux-ci sont traités avec l'appui d'un mandataire externe.





COMPTES ANNUELS



BILAN

Bilan	Réf.	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités		241'523'251.94	170'022'623.15
Créances à court terme		45'000'000.00	70'000'000.00
Opérations sur devises à terme		11'578'105.47	21'799'099.58
Débiteurs	7.1	4'619'585.47	6'162'821.45
Obligations suisses et étrangères en francs suisses		831'234'053.30	760'600'967.79
Obligations étrangères en monnaies étrangères		691'764'472.88	670'741'408.65
Actions de sociétés suisses		574'086'713.35	566'957'780.79
Actions de sociétés étrangères		1'291'363'305.42	1'196'797'160.18
Prêts hypothécaires aux personnes physiques		39'328'697.91	41'512'271.51
Prêts hypothécaires aux personnes morales		9'899'360.50	10'181'851.65
Placements chez l'employeur	6.11	16'316'517.09	26'481'778.64
Immeubles		878'408'646.06	861'984'162.29
Placements immobiliers indirects suisses		433'139'610.91	400'072'441.76
Placements alternatifs		129'808'250.10	115'518'008.29
TOTAL DES PLACEMENTS		5'198'070'570.40	4'918'832'375.73
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	7.2	327'180.05	1'760'286.79
TOTAL DE L'ACTIF	6.4	5'198'397'750.45	4'920'592'662.52
Prestations de libre passage et rentes	7.3	20'621'240.86	24'561'591.55
Autres dettes		12'215'575.67	8'635'748.54
TOTAL DES ENGAGEMENTS	7.3	32'836'816.53	33'197'340.09
COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	7.4	177'868.08	340'831.74
PROVISIONS RELATIVES AUX FONDS RESIDUELS EX-CPC	5.10	13'262'937.43	14'769'416.13
PROVISIONS RELATIVES AUX FONDS RESIDUELS EX-FPMSP	5.10	9'925'276.55	10'640'743.90
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	3'002'227'772.55	2'906'046'484.50
Capital de prévoyance des rentiers	5.4	3'230'139'311.00	3'228'734'169.00
Provisions techniques	5.5	476'267'328.35	419'379'638.95
TOTAL DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES		6'708'634'411.90	6'554'160'292.45
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	6.3	875'503'365.89	850'498'231.68
Situation en début de période		- 2'543'014'193.47	-2'602'124'290.73
Excédent des produits		101'071'267.54	59'110'097.26
DECOUVERT TECHNIQUE	5.9	- 2'441'942'925.93	-2'543'014'193.47
TOTAL DU PASSIF		5'198'397'750.45	4'920'592'662.52

COMPTE D'EXPLOITATION

Compte d'exploitation	Réf.	01.01.2020- 31.12.2020	01.01.2019- 31.12.2019
Cotisations des salariés	7.5	133'215'885.25	129'267'689.30
Cotisations des employeurs	7.5	189'072'383.10	183'684'060.40
Subsides du fonds de garantie	7.5	268'081.70	242'052.95
Financement retraites employeurs	7.5	864'097.55	788'175.35
Primes uniques et rachats	7.5	7'434'862.25	6'999'537.25
Contributions provisions ex-CPC	7.5/5.10	444'040.00	1'134'649.06
Contributions provisions ex-FPMSP	7.5/5.10	508'786.00	258'788.00
TOTAL DES COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES		331'808'135.85	322'374'952.31
Apports de libre passage	7.5	68'080'640.40	64'243'422.00
Apports ex-FPMSP	7.5	0.00	60'401'051.00
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	7.5	3'568'830.30	3'201'667.65
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTREES		71'649'470.70	127'846'140.65
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTREES	7.5	403'457'606.55	450'221'092.96
Rentes de vieillesse	7.6	- 199'902'125.60	- 197'255'888.36
Rentes de conjoints survivants	7.6	- 34'693'845.45	- 34'937'160.50
Rentes d'enfants et d'orphelins	7.6	- 1'787'243.50	- 1'971'086.20
Rentes d'invalidité	7.6	- 10'436'582.45	- 10'528'697.70
Prestations en capital à la retraite	7.6	- 16'336'191.60	- 11'732'530.10
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	7.6	- 163'305.85	- 493'713.00
Autres prestations réglementaires	7.6	- 8'180'114.19	- 9'657'960.86
TOTAL DES PRESTATIONS REGLEMENTAIRES		- 271'499'408.64	- 266'577'036.72
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.6	- 74'356'189.72	- 79'775'160.02
Versements anticipés pour la propriété du logement	7.6	- 12'437'143.25	- 12'156'889.50
Versements anticipés lors de divorces	7.6	- 4'984'940.84	- 4'753'406.35
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIES		- 91'778'273.81	- 96'685'455.87
TOTAL DES DEPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPES	7.6	- 363'277'682.45	- 363'262'492.59
VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX FONDS RESIDUELS EX-CPC	5.10	- 140'671.00	- 163'068.00
VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX FONDS RESIDUELS EX-FPMSP	5.10	- 103'887.00	- 13'348'924.30
Variation capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	- 27'020'436.05	- 79'045'011.40
Variation capital de prévoyance des rentiers	5.4	- 1'405'142.00	10'577'402.00
Variation provisions techniques	5.5	- 56'887'689.40	- 108'314'929.95
Rémunération capital épargne	5.2	- 69'160'852.00	- 61'542'096.00
VARIATION DES CAPITAUX DE PREVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RESERVES DE COTISATIONS D'EMPLOYEURS		- 154'474'119.45	- 238'324'635.35
Cotisations au fonds de garantie		- 1'180'607.00	- 1'152'108.00
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		- 1'180'607.00	- 1'152'108.00
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE		- 115'719'360.35	- 166'030'135.28

Compte d'exploitation	Réf.	01.01.2020- 31.12.2020	01.01.2019- 31.12.2019
Résultat sur liquidités		- 37'830.90	- 1'274'032.53
Résultat sur créances à court terme		105'039.20	46'972.25
Résultat sur opérations devises à terme		66'436'484.16	- 4'283'302.22
Résultat sur obligations en francs suisses		4'278'240.31	23'352'412.05
Résultat sur obligations en monnaies étrangères		4'917'790.90	48'642'597.81
Résultat sur actions de sociétés suisses		27'220'757.52	137'212'628.77
Résultat sur actions de sociétés étrangères		83'836'953.74	229'374'915.72
Résultat sur prêts hypothécaires aux personnes physiques		576'917.36	611'004.59
Résultat sur prêts hypothécaires aux personnes morales		217'779.95	245'791.40
Résultat sur placements auprès des employeurs		298'596.70	1'553'918.80
Résultat sur immeubles		20'865'991.95	21'975'057.07
Résultat sur les placements immobiliers indirects suisses		34'038'801.18	60'672'634.35
Résultat sur placements alternatifs		25'153'368.24	19'621'538.88
Frais de gestion de la fortune	6.9	- 23'327'811.97	- 17'666'838.59
TOTAL DU RESULTAT NET DES PLACEMENTS	6.8	244'581'078.34	520'085'298.35
Frais d'administration		- 2'785'316.24	- 3'177'466.04
TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION	7.7	- 2'785'316.24	- 3'177'466.04
RESULTAT AVANT CONSTITUTION/DISSOLUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR		126'076'401.75	350'877'697.03
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	- 25'005'134.21	- 291'767'599.77
EXCEDENT DES PRODUITS		101'071'267.54	59'110'097.26



1. BASES ET ORGANISATION

1.1. Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après : prevoyance.ne ou la Caisse) est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

prevoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

1.2. Enregistrement LPP, Autorité de surveillance et Fonds de garantie LPP

prevoyance.ne participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire et surobligatoire conformément à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) du 25.06.1982. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle au sens de l'article 48 LPP (sous le numéro 305057) et relève de la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale (As-So), à Lausanne.

prevoyance.ne est affiliée au Fonds de garantie conformément à l'article 57 LPP et cotise selon les dispositions de l'ordonnance sur le Fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des lois et règlements

La Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), dans sa version initiale du 24.06.2008, a été modifiée par le Grand Conseil le 20 février 2018 (RSN 152.550, état au 01.01.2019).



Les règlements adoptés par le Conseil d'administration de la Caisse sont les suivants :

Règlements	Entrée en vigueur / Etat au
Règlement d'organisation (ROrg)	*28.11.2019
Règlement d'assurance (RAss)	*01.01.2019
Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres (RMed)	*01.01.2019
Règlement sur les placements (RPlac)	19.12.2019
Règlement sur les prêts (RPrêts)	24.09.2020
Règlement sur les biens immobiliers (RImm)	28.11.2019
Règlement d'affiliation des employeurs (RAff)	01.04.2020
Règlement relatif à la liquidation partielle (RLPart)	15.06.2020
Règlement sur les engagements de prévoyance (REng)	01.01.2019
Règlement relatif aux frais (RFrais)	01.07.2019
Règlement concernant le statut des collaborateurs (RStatut)	01.10.2019

* Une nouvelle version du règlement est entrée en vigueur au 01.01.2021 (exercice 2021).

De plus, la Caisse applique le Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels de la Caisse de pensions du personnel communal de La Chaux-de-Fonds en liquidation (RCPC) du 20.11.2014. Ce règlement est entré en force en date du 01.08.2017.

Elle applique également le Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels de la Fondation de prévoyance de la Maison de Santé de Préfargier (FPMSP). Ce règlement est entré en vigueur le 01.10.2019, suite à l'acceptation par l'Autorité de surveillance des principes du plan d'utilisation des fonds résiduels.

Les règlements de la Caisse peuvent être consultés sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch, rubrique *Documents / Loi et règlements*. Une rubrique *Archives* regroupe les versions antérieures.

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Le Conseil d'administration est l'organe suprême de prevoyance.ne. Il est constitué de 18 membres et composé d'un Bureau, qui coordonne les activités entre les différents organes, d'une Commission de placements (ComPlac) et d'une Commission d'assurance (ComAss). La présidence est confiée alternativement à la représentation des employeurs et à celle des assurés pour des périodes prévues de 2 ans.

Durant l'exercice, le Conseil d'administration a enregistré les départs de M. Paul Jambé (30.06.2020), Mme Nadia Kaious Jeanneret (30.09.2020), Mme Sylvia Morel (15.11.2020), M. Léonard Blatti (31.12.2020), M. Fabio Bongiovanni (31.12.2020), M. Cédric Cuanillon (31.12.2020) et les entrées en fonction de Mme Andrea Marcone (01.09.2020), M. Jérôme Bonvin (01.10.2020), M. Patrick Herrmann (16.11.2020), M. Didier Boillat (01.01.2021), Mme Muriel Desaulles (01.01.2021). Un poste reste vacant (représentant employeur) au 01.01.2021.



Au 31.12.2020, il se compose comme suit :

Nom	Représentant *	Bureau du CADM	ComPlac	ComAss
KRAEHENBUEHL Gabriel (président)	Employeur (UniNE)	Président	Membre	
MARCONI Andrea (vice-présidente)	Assurés (SSP)	Vice-présidente		Membre
AUBERT Nicolas	Employeur (Etat)	Membre	Membre	
BARBEZAT René	Employeur (ANMEA)			Membre
BLATTI Léonard	Employeur (RHNe)		Membre	
BONGIOVANNI Fabio	Employeur (Ville NE)			Vice-président
BRANDT Gérald	Employeur (RHNe)			Membre
CUANILLON Cédric	Employeur (ACN)		Vice-président	
GONZALEZ Thierry	Employeur (Etat)			
HERRMANN Patrick	Employeur (Ville CdF)			Membre
BONVIN Jérôme	Assurés (SSP)			
BOUKHRIS Karim	Assurés (SSP)			Membre
BOURQUIN Patrick	Assurés (SSP)	Membre	Membre	
FAEHNDRICH-PIRAN VAISEH Claudine	Assurés (SSP)			Membre
GRABER Pierre	Assurés (SAEN)	Voix consultative		Président
GREMION Nicolas	Assurés (SGADN)	Voix consultative	Président	
MERTENAT Catherine	Assurés (SSP)		Membre	
RIEDI Jean-Marc	Assurés (SMF)		Membre	

* Abréviations

ACN	Association des Communes Neuchâteloises
ANMEA	Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes
RHNe	Réseau hospitalier neuchâtelois
SAEN	Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
SGADN	Syndicat des gendarmes et des agents de détention neuchâtelois
SMF	Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat
SSP	Syndicat suisse des services publics
UniNe	Université de Neuchâtel
Ville CdF	Ville de La Chaux-de-Fonds
Ville NE	Ville de Neuchâtel

La Direction et le personnel forment l'Administration de prevoyance.ne. Cette dernière assure la gestion courante, gère les relations externes et met en œuvre les décisions du Conseil d'administration et des Commissions. Pour la gestion opérationnelle de la Caisse, la Direction établit les règles de représentation conformément à l'article 24 du Règlement d'organisation.

L'article 27 du Règlement d'organisation de la Caisse précise de quelle manière cette dernière est valablement engagée pour toutes les tâches attribuées aux organes de prevoyance.ne.



1.5. Expert agréé, organe de révision et principaux conseillers

Le tableau ci-dessous présente les principaux tiers avec lesquels la Caisse a collaboré durant l'exercice 2020 :

Tiers / Prestation	Société
Expert en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Lausanne – Cocontractant M. Stéphane Riesen – Expert exécutant www.pittet.net
Organe de révision	KPMG SA, Neuchâtel M. Michel Faggion www.kpmg.ch
Banque dépositaire (Global custodian)	Credit Suisse www.credit-suisse.com
Conseil et contrôle en allocation stratégique de placements (Investment controlling)	PPCmetrics, Nyon M. Pascal Frei www.ppcmetrics.ch
Expert immobilier	M. Laurent Castella, Neuchâtel
Lignes directrices de vote / Exercice des droits de vote	Fondation Ethos / Ethos Services SA, Genève M. Vincent Kaufmann www.ethosfund.ch
Avocat-conseil (partie Assurance)	Etude Troillet Meier Raetzo Me Anne Troillet www.trmavocats.ch
Avocat-conseil (partie Gérance)	Etude FFS Fer Frunz Schwab, La Chaux-de-Fonds Me Basile Schwab www.etudeffs.ch
Notaires-conseil	Me Jérôme Sautaux, La Chaux-de-Fonds et Me Bastien Wehri, Le Locle
Médecin-conseil	Dr Marcel Voirol, Saint-Blaise
Fournisseur du programme de gestion des dossiers des assurés	AON Switzerland SA, Neuchâtel
Support et maintenance des outils informatiques	Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)
Conseils gestion RH	Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE)



1.6. Employeurs affiliés

L'Etat de Neuchâtel et ses établissements, à l'exception de la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) et de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP), ainsi que les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel sont affiliés de par la loi à prevoyance.ne.

Les communes du canton de Neuchâtel, à l'exception d'une seule, sont affiliées à la Caisse par convention. Les syndicats et institutions publiques liées au canton de Neuchâtel peuvent également s'affilier conventionnellement aux conditions fixées par la LCPFPub, pour autant qu'ils bénéficient de la garantie d'une collectivité publique.

Le détail des principaux employeurs et institutions affiliés à prevoyance.ne, respectivement des associations faîtières les regroupant, se trouve dans le tableau ci-dessous :

Catégories	Employeurs au 01.01.2021	Effectif total au 01.01.2021	Employeurs au 01.01.2020	Effectif total au 01.01.2020
Communes	26	6'219	30	6'153
<i>dont Cercles scolaires communaux</i>	<i>(4)</i>	<i>(1'694)</i>	<i>(4)</i>	<i>(1'693)</i>
Cercles scolaires syndicaux	3	1'967	3	1'930
Etat	1	6'405	1	6'342
<i>dont Ecoles postobligatoires</i>	<i>(6)</i>	<i>(1'488)</i>	<i>(6)</i>	<i>(1'483)</i>
ANEMPA	7	1'370	8	1'188
ANMEA	14	2'413	14	2'361
CNP	1	1'102	1	1'135
EREN	1	169	1	175
RHNe	8	3'624	7	3'404
Institutions d'enseignement	3	616	3	589
NOMAD	1	758	1	740
Université	3	1'434	3	1'410
Vadec	1	130	1	125
Viteos	1	582	1	571
Autres institutions affiliées	57	1'737	58	1'785
Total institutions	97	13'935	98	13'483
Total général	127	28'526	132	27'908

Le nombre de Communes affiliées a diminué suite à la fusion des Communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin (-3) ainsi que des Communes des Brenets et du Locle (-1).

Concernant le reste des institutions, un syndicat a été repris par une Commune et un home a été intégré à la FECPA (-2), tandis qu'un nouvel employeur a été créé et rattaché à la catégorie du RHNe (+1).

2. EFFECTIFS DES MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Les effectifs des assurés actifs et bénéficiaires de rentes sont présentés dans le tableau ci-après.

	31.12.2020	31.12.2019	Variation		
			Totale	Entrées	Sorties
Assurés actifs					
<i>Hommes</i>	4	4			
<i>Femmes</i>	6	10			
Assurés risques	10	14	-4	39	-43
<i>Hommes</i>	7'324	7'172			
<i>Femmes</i>	11'339	11'077			
Assurés risques et épargne	18'663	18'249	414	2'111	-1'697
<i>Hommes</i>	7'328	7'176			
<i>Femmes</i>	11'345	11'087			
Total assurés actifs	18'673	18'263	410	2'150	-1'740
Bénéficiaires de rentes					
<i>Hommes</i>	3'538	3'496			
<i>Femmes</i>	3'837	3'671			
Retraités	7'375	7'167	208	399	-191
<i>Hommes</i>	180	175			
<i>Femmes</i>	1'314	1'312			
Conjoints survivants*	1'494	1'487	7	100	-93
<i>Hommes</i>	179	181			
<i>Femmes</i>	348	340			
Invalides	527	521	6	55	-49
<i>Hommes</i>	222	229			
<i>Femmes</i>	235	241			
Enfants et orphelins	457	470	-13	77	-90
<i>Hommes</i>	4'119	4'081			
<i>Femmes</i>	5'734	5'564			
Total bénéficiaires de rentes	9'853	9'645	208	631	-423
<i>Hommes</i>	11'447	11'257			
<i>Femmes</i>	17'079	16'651			
Total assurés	28'526	27'908	618	2'781	-2'163

* Les concubins survivants, ainsi que les conjoints divorcés, sont intégrés à l'effectif des conjoints survivants.



3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1. Explication des plans de prévoyance

Depuis le 01.01.2019, la Caisse applique un plan de prévoyance en primauté des cotisations. Le Règlement d'assurance distingue deux collectifs, dont les caractéristiques sont résumées ci-dessous :

- Le collectif ordinaire (ci-après : plan ordinaire) où les prestations sont calculées en appliquant le taux de conversion à l'avoir de vieillesse constitué. L'âge de retraite ordinaire est de 64 ans, avec la possibilité de débiter le versement de la rente de manière anticipée ou partielle dès 58 ans et de le reporter au plus tard jusqu'à 70 ans.
- Le collectif spécial (PPP) (ci-après : dispositions particulières PPP), pour les policiers, pompiers, pilotes et professions reconnues par l'employeur, selon les mêmes conditions que le plan ordinaire, sauf pour l'âge de la retraite ordinaire (61 ans), les taux de cotisations (assurés et employeurs) et deux années de pont-AVS préfinancées par les employeurs et les assurés.

L'affiliation obligatoire commence le jour de l'entrée en service, mais au plus tôt le 1^{er} janvier suivant le 17^{ème} anniversaire pour la couverture des risques décès et invalidité (assurance risques). Dès le 1^{er} janvier qui suit le 19^{ème} anniversaire, elle s'étend à la retraite (assurance complète).

Le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres est un plan en primauté des cotisations qui prévoit la constitution d'un avoir de vieillesse assurant des prestations calculées sur la part variable de rémunération et sur la part du traitement annuel comprise entre CHF 250'000 et CHF 400'000.



3.2. Financement, méthodes de financement

Chaque assuré est tenu de cotiser dès son affiliation à la Caisse et jusqu'à la survenance d'un cas d'assurance, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans ou à la fin de l'affiliation à la Caisse.

Les taux de cotisations suivants sont appliqués aux traitements cotisants (traitement déterminant réduit d'un montant de coordination de CHF 16'590 à 100% (2020), adapté au degré d'occupation) :

Age	Plan de base		Dispositions particulières PPP	
	Assurés	Employeurs	Assurés	Employeurs
17 - 19 ans *	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
20 - 29 ans	10.05%	16.25%	12.60%	18.00%
30 - 39 ans	10.55%	16.25%	13.10%	18.00%
40 - 49 ans	11.20%	16.25%	13.75%	18.00%
50 - 59 ans	12.10%	16.25%	14.65%	18.00%
60 - 70 ans	12.35%	16.25%	14.90%	18.00%

* Assurés couverts uniquement contre les risques décès et invalidité.

Le plan complémentaire des médecins-cadres est financé par une cotisation de 10% appliquée au traitement soumis à ce plan, répartie par moitié à charge des assurés et de l'employeur.

Les frais de la gestion courante de prevoyance.ne sont financés par une cotisation de 0.3% contenue dans la cotisation totale. Certaines prestations spécifiques sont facturées selon les tarifs mentionnés dans le Règlement sur les frais.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Conformément aux dispositions transitoires à la modification du 20.02.2018 de la LCPFPub, les montants compensatoires financés par les employeurs ont été accordés aux assurés actifs au 01.01.2019. Au 31.12.2020 et en application de ces dispositions, deux dixièmes des montants compensatoires ont été acquis dans les prestations de libre passage des assurés.

Lors de sa séance du 18.12.2020, le Conseil d'administration de la Caisse a décidé d'octroyer un complément d'intérêt de 1.5% pour les mois d'avril à décembre 2020 (intérêt préalablement arrêté à 0%, selon décision du 31.03.2020), ainsi qu'un intérêt supplémentaire de 1% pour toute l'année 2020, aux assurés actifs présents au 31.12.2020 et aux assurés partis en retraite durant l'année, portant l'intérêt crédité total à 2.5% pour 2020.

Aucune indexation des rentes n'a été octroyée au 01.01.2021, à l'exception des rentes des assurés ex-FPMSP, conformément au règlement sur l'utilisation des fonds résiduels.



4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1. Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de prevoyance.ne sont établis conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 (ci-après : RPC 26), dans sa version du 01.01.2014.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Rubriques	Principes d'évaluation
Monnaies étrangères	Converties en francs suisses, par le Global custodian, au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.
Liquidités, créances à court terme, débiteurs, prêts et placements chez l'employeur	Comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite le cas échéant des corrections de valeurs nécessaires.
Titres	Comptabilisés à leur valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue (notamment pour les placements alternatifs).
Immeubles	<p>Evalués annuellement au 31 décembre selon la méthode de rendement. Cette dernière tient compte de la capitalisation de l'état locatif net au 1^{er} décembre de l'exercice concerné.</p> <p>Dans le cas d'immeubles destinés à une démolition prochaine, l'application de la méthode de rendement est jugée non pertinente et ces biens sont portés au bilan à la valeur de marché du terrain, déduction faite des coûts de démolition estimés.</p>
Immeubles en cours de rénovation	Le montant des travaux est porté en augmentation de la valeur de l'immeuble en tenant compte des nouveaux états locatifs et du taux de capitalisation après travaux.
Constructions en cours	Comptabilisées au coût de construction.
Terrains à bâtir	Evalués selon les prix du marché estimé.
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Calculés selon les bases techniques en application du Règlement sur les engagements de prévoyance.

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.



5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / TAUX ET DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1. Nature de la couverture des risques et réassurance

prévoyance.ne est une institution de prévoyance autonome. Elle assume elle-même la couverture des risques, sans réassurer les risques décès et invalidité auprès d'un tiers (réassurance autonome au sens de l'article 67 LPP).

Afin de faire face aux fluctuations des risques décès et invalidité, la Caisse constitue une *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité*. Cette dernière est régie par le Règlement sur les engagements de prévoyance et répond à la fois aux exigences en matière de transparence dans l'établissement des comptes et protège la Caisse contre les fluctuations liées à ces risques.

5.2. Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Le *Capital de prévoyance des assurés actifs* correspond aux capitaux épargne des assurés actifs et aux avoirs de vieillesse des invalides.

Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan de base	2'874'072'662.20	2'782'297'558.80	91'775'103.40
Avoirs de vieillesse des invalides du plan de base	120'656'198.75	116'930'778.35	3'725'420.40
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan des médecins-cadres	7'498'911.60	6'818'147.35	680'764.25
Capital de prévoyance des assurés actifs	3'002'227'772.55	2'906'046'484.50	96'181'288.05

L'évolution du capital est détaillée dans le tableau de la page suivante.



	2020	2019	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 01.01.	2'906'046'485	2'765'459'377	140'587'107
Sorties transfert au 31.12.	5'017'521	4'872'599	144'922
Apports ex-FPMSP	-	32'776'043	-32'776'043
Apports de libre passage	68'080'640	64'243'422	3'837'218
Attributions dispositions transitoires	35'214'795	35'301'890	-87'095
Bonifications d'épargne	223'877'040	216'798'944	7'078'096
Primes uniques et rachats / financement retraites employeurs	8'298'960	7'787'713	511'247
Remboursements EPL/divorce	3'568'830	3'201'668	367'163
Rémunération des capitaux épargne	69'160'852	61'542'096	7'618'756
Transfert Entrées-Sorties	1'476'807	6'541'392	-5'064'586
Affectation aux capitaux de prévoyance des assurés actifs	414'695'445	433'065'767	-18'370'322
Prestations de libre passage en cas de sortie	-74'212'450	-79'592'327	5'379'877
Prestations en capital à la retraite	-16'336'192	-11'732'530	-4'603'662
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-156'229	-493'713	337'484
Versements anticipés pour la propriété du logement	-12'437'143	-12'156'890	-280'254
Versements anticipés lors de divorces	-4'981'645	-4'749'322	-232'323
Transfert aux capitaux de prévoyance des rentiers	-160'217'759	-122'731'475	-37'486'283
Dissolution des capitaux de prévoyance des assurés actifs	-268'341'417	-231'456'256	-36'885'161
Différences techniques et corrections rétroactives	-9'355'397	640'747	-9'996'145
Variation de la norme minimale	-40'817'342	-61'663'151	20'845'809
Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31.12.	3'002'227'773	2'906'046'485	96'181'288

* En raison des arrondis au franc, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

La différence entre les montants des *prestations de libre passage en cas de sortie* et des *versements anticipés lors de divorces* présentés dans le tableau ci-dessus et dans le compte d'exploitation correspond aux intérêts.

Concernant les *prestations en capital au décès et à l'invalidité*, la différence de CHF 7'076.70 provient d'un capital-décès versé à un assuré retraité.



5.3. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
Total des avoirs de vieillesse LPP	1'223'676'715.00	1'183'239'340.00	40'437'375.00
Taux d'intérêt minimal LPP	1.00%	1.00%	0.00 pt de %

5.4. Développement du capital de couverture pour les rentiers

Le *Capital de prévoyance des rentiers* correspond à la valeur actuelle des rentes servies et des rentes expectatives (futurs rentes de conjoints survivants par exemple), soit le montant nécessaire au 1^{er} janvier pour assumer le versement des rentes jusqu'à leur terme selon les bases techniques appliquées (définies au chapitre 5.7).

Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
Capital de prévoyance des rentiers du plan de base	3'229'687'858.00	3'228'273'119.00	1'414'739.00
Capital de prévoyance des rentiers du plan des médecins-cadres	451'453.00	461'050.00	-9'597.00
Capital de prévoyance des rentiers	3'230'139'311.00	3'228'734'169.00	1'405'142.00

5.5. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Les provisions techniques ont été calculées conformément au Règlement sur les engagements en vigueur, à savoir la version adoptée par le Conseil d'administration le 20.12.2018, entrée en vigueur le 01.01.2019.

	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
Provision de longévité	64'602'787.00	51'659'747.00	12'943'040.00
Provision pour abaissement du taux technique	241'750'344.00	159'334'212.00	82'416'132.00
Provision pour dispositions transitoires	156'294'197.35	194'765'679.95	-38'471'482.60
Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	13'620'000.00	13'620'000.00	0.00
Provision pour événements spéciaux	0.00	0.00	0.00
Total des provisions techniques	476'267'328.35	419'379'638.95	56'887'689.40

La *Provision de longévité* a pour but de prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie. Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance lors d'un changement de bases techniques. La *Provision de longévité* est constituée à hauteur de 0.4% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes depuis l'année de projection des bases techniques appliquées, soit 2% au 31.12.2020.

La *Provision pour abaissement du taux technique* déjà entièrement constituée au 31.12.2019 pour un éventuel abaissement futur du taux d'intérêt technique à 1.75% a été renforcée au 31.12.2020 pour couvrir, au besoin, le coût d'un abaissement du taux d'intérêt technique à 1.5%. Elle tient compte également d'une majoration de 2% pour le risque de longévité.

La *Provision pour dispositions transitoires* a été créée suite au changement de primauté et aux montants compensatoires attribués aux assurés actifs y ayant droit. Dans la mesure où ces derniers sont acquis à raison d'un dixième par année, la provision a pour but de financer l'acquisition ultérieure des attributions dans les prestations de libre passage des assurés. Au 31.12.2020, la provision correspond au total des montants compensatoires à créditer sur les prestations de libre passage des assurés actifs concernés.

La *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité* est déterminée par l'expert à chaque expertise actuarielle. Elle a pour but d'atténuer les fluctuations défavorables des risques décès et invalidité des assurés actifs et correspond au montant permettant de couvrir les sinistres avec une probabilité de 97.5% pendant deux années consécutives. Elle s'élève à CHF 13'620'000 au 31.12.2020.

Aucune *Provision pour événements spéciaux* n'est constituée au 31.12.2020.

5.6. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie au 31.12.2018. Dans son rapport, l'expert atteste notamment que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales et que la Caisse respecte son plan de financement. Les bases techniques utilisées sont également jugées adéquates et les provisions constituées sont conformes aux exigences réglementaires. L'équilibre financier à long terme de la Caisse est ainsi assuré.

5.7. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Dès le 01.01.2019, la Caisse applique les bases techniques LPP 2015 (projetées 2015) et un taux d'intérêt technique de 2.25%.

5.8. Modification des bases et hypothèses techniques

Aucune adaptation des paramètres techniques n'a été réalisée en 2020. Néanmoins, par mesure de prudence, la Caisse a entièrement constitué en 2020 sa provision technique pour couvrir un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique à 1.5%, si les marchés et les normes fédérales devaient contraindre à terme à cette exigence.



5.9. Degré de couverture selon l'article 44 OPP2 et taux de couverture selon l'article 72a LPP

La Caisse applique le système de la capitalisation partielle fondé sur le principe de la pérennité, avec l'approbation de l'Autorité de surveillance et la garantie de la corporation de droit public. Le plan de recapitalisation doit permettre d'assurer l'équilibre financier à long terme, de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de rentes et d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80% à l'horizon de 2052. Le plan de recapitalisation a été attesté par l'expert agréé et approuvé par l'autorité de surveillance LPP par sa décision du 11.11.2013, dans le respect des dispositions fédérales (art. 72a ss LPP). La Caisse dispose par ailleurs de la garantie de la corporation de droit public au sens des articles 72c LPP et 9 LCPFPub. Elle dispose de cette garantie par voie d'arrêté, par la modification de la LCPFPub du 24.05.2016 (pour une nouvelle période de 3 ans). Le prolongement de la garantie au-delà du 30.06.2019 a fait l'objet du rapport 19.005 du Conseil d'Etat, avec un crédit-cadre adopté par le Grand Conseil le 25.06.2019 (nouveau décret dans le respect des exigences fédérales et de la législation sur les finances de l'Etat). Le plan de recapitalisation au sens des exigences fédérales doit également permettre de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale (soit au 01.01.2012) pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs. Ces taux de couverture initiaux ont été fixés à 50.7% pour le taux global et 0.0% pour le taux des assurés actifs. Ils sont expressément mentionnés dans la décision d'approbation de l'Autorité de surveillance de la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de la capitalisation partielle (décision du 11.11.2013).

Le plan de recapitalisation ci-dessous a été attesté par l'expert en date du 27.01.2020. Lors de sa séance du 18.12.2020, le Conseil d'administration a décidé de renforcer le chemin de croissance de 1.3 point de taux de couverture au 01.01.2021 (63.6% au lieu de 62.3%). Le plan conserve le même objectif à long terme, tout en veillant à mieux lisser l'effort des prochaines années.

1 ^{er} janvier	Taux de couverture						
2018	56.70%	2027	69.15%	2036	79.15%	2045	86.45%
2019	58.80%	2028	70.30%	2037	80.10%	2046	87.10%
2020	61.20%	2029	71.45%	2038	81.05%	2047	87.70%
2021	62.30%	2030	72.60%	2039	81.90%	2048	88.25%
2022	63.40%	2031	73.75%	2040	82.75%	2049	88.80%
2023	64.50%	2032	74.90%	2041	83.55%	2050	89.35%
2024	65.65%	2033	76.00%	2042	84.35%	2051	89.85%
2025	66.80%	2034	77.05%	2043	85.10%	2052	90.30%
2026	67.95%	2035	78.10%	2044	85.80%		

Le taux de couverture est donc déterminé par avance comme les étapes du chemin de croissance. La réserve de fluctuation de valeur (RFV) joue le rôle de *coussin de sécurité* permettant de compenser les fluctuations boursières. Ainsi, elle est utilisée si l'évolution durant l'année est moins favorable que ne le prévoit le chemin de croissance, afin d'atteindre

strictement le taux de couverture préétabli à l'échéance concernée. À l'inverse, lorsque le taux de couverture s'améliore davantage sur l'année courante que ne le prévoit le chemin de recapitalisation, alors l'excédent est utilisé pour alimenter la RFV.

En ajoutant la RFV à la fortune disponible de la Caisse, cela détermine le degré de couverture (DC) au sens des prescriptions de l'article 44 OPP2. Le degré de couverture au 1^{er} janvier 2021 est de 76.7%. Cette valeur permet à la fois de mesurer la sécurité par rapport au plan de recapitalisation et de disposer d'une valeur de comparaison avec les autres institutions de prévoyance.

En synthèse, comme le degré de couverture (DC) au 1^{er} janvier 2021 est supérieur au taux de couverture (TC) défini selon le chemin de croissance établi, une réserve de fluctuation de valeur (RFV) de CHF 876 millions est disponible à cette même date. Elle assure la sécurité du plan de recapitalisation à long terme.

Le détail du calcul du degré de couverture se présente de la manière suivante :

Degré de couverture selon 44 OPP2	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	3'002'227'772.55	2'906'046'484.50	96'181'288.05
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	3'230'139'311.00	3'228'734'169.00	1'405'142.00
Provisions techniques	476'267'328.35	419'379'638.95	56'887'689.40
Engagements de prévoyance (E)	6'708'634'411.90	6'554'160'292.45	154'474'119.45
Fortune disponible selon 72a LPP (<i>actifs - passifs non actuariels</i>)	4'266'691'485.97	4'011'146'098.98	255'545'386.99
RFV	875'503'365.89	850'498'231.68	25'005'134.21
Total de la fortune selon 44 OPP2 (F) <i>(actifs - passifs non actuariels + RFV)</i>	5'142'194'851.86	4'861'644'330.66	280'550'521.20
Découvert technique selon 44 OPP2	1'566'439'560.04	1'692'515'961.79	-126'076'401.75
Degré de couverture selon 44 OPP2 (F/E)	76.7 %	74.2 %	+ 2.5 pts de %

En tant qu'institution de prévoyance de droit public en capitalisation partielle, prevoyance.ne est soumise aux articles 72a et suivants de la LPP. Le taux de couverture selon l'article 72a LPP est calculé afin de contrôler le suivi du plan de recapitalisation. Il se présente ainsi :

Taux de couverture selon 72a LPP	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
Engagements de prévoyance (selon détail ci-dessus)	6'708'634'411.90	6'554'160'292.45	154'474'119.45
Fortune disponible selon 72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	4'266'691'485.97	4'011'146'098.98	255'545'386.99
Découvert technique selon 72a LPP	2'441'942'925.93	2'543'014'193.47	-101'071'267.54
Taux de couverture selon 72a LPP	63.6 %	61.2 %	+ 2.4 pts de %

L'écart entre le taux de couverture selon l'article 72a LPP et le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 correspond à la réserve de fluctuation de valeur. Elle représente ainsi 13.1% (76.7% - 63.6%) des engagements de prévoyance au 31.12.2020 (13.0% au 31.12.2019).



5.10. Provisions relatives aux fonds résiduels

Provisions relatives aux fonds résiduels ex-CPC

La Caisse applique le Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels de l'ex-CPC (Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds) du 20 novembre 2014.

Au 31.12.2020, le solde des provisions s'élève à CHF 13'262'937.43 et est réparti comme suit :

Provision pour préservation du financement...	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
...pour assurés actifs	9'505'897.36	10'608'713.06	-1'102'815.70
...de rentes compensatoires pour assurés actifs	3'710'183.57	4'114'310.57	-404'127.00
...pour bénéficiaires de rentes	46'856.50	46'392.50	464.00
...pour employeur	0.00	0.00	0.00
Total des provisions relatives aux fonds résiduels ex-CPC	13'262'937.43	14'769'416.13	-1'506'478.70

L'évolution de ces provisions est détaillée ci-dessous :

Provision pour préservation du financement...	...pour assurés actifs	...de rentes compensatoires	...pour bénéficiaires de rentes	Total
Montant au 31.12.2019	10'608'713.06	4'114'310.57	46'392.50	14'769'416.13
Paiement des montants rétroactifs	0.00	0.00	0.00	0.00
Réduction annuelle des cotisations des assurés actifs	-1'203'109.70	0.00	0.00	-1'203'109.70
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les nouvelles <i>rentes compensatoires*</i>	0.00	-444'040.00	0.00	-444'040.00
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les <i>indexations*</i>	0.00	0.00	0.00	0.00
Rémunération taux min. LPP 1%**	100'294.00	39'913.00	464.00	140'671.00
Total au 31.12.2020	9'505'897.36	3'710'183.57	46'856.50	13'262'937.43

* Soit des contributions totales financées par les provisions ex-CPC de CHF 444'040.00 pour 2020, présentées comme telles dans le compte d'exploitation.

** Montant présenté comme variation des provisions relatives aux fonds résiduels ex-CPC dans le compte d'exploitation.

La provision pour préservation du financement des bénéficiaires de rentes a été épuisée lors de la dernière indexation au 01.01.2020. Elle conserve toutefois un solde de CHF 46'856.50 au 31.12.2020 correspondant au montant d'indexation rétroactive restant à payer.



Provisions relatives aux fonds résiduels ex-FPMSP

La Caisse applique le Règlement d'utilisation des fonds résiduels de l'ex-FPMSP (Fondation de prévoyance de la maison de Santé de Préfargier) du 21.06.2019.

Au 31.12.2020, le solde des provisions s'élève à CHF 9'925'276.55 et est réparti comme suit :

Provision pour préservation du financement...	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
...pour assurés actifs	2'179'928.90	2'467'330.25	-287'401.35
...de rentes compensatoires pour assurés actifs	2'386'042.00	2'698'589.00	-312'547.00
...pour bénéficiaires de rentes	810'071.00	970'630.00	-160'559.00
...pour employeur	4'549'234.65	4'504'194.65	45'040.00
Total des provisions relatives aux fonds résiduels ex-FPMSP	9'925'276.55	10'640'743.90	-715'467.35

L'évolution de ces provisions est détaillée ci-dessous :

Provision pour préservation du financement...	...pour assurés actifs	...de rentes compensatoires	...pour bénéficiaires de rentes	...pour employeur	Total
Montant 31.12.2019	2'467'330.25	2'698'589.00	970'630.00	4'504'194.65	10'640'743.90
Réduction annuelle des cotisations des assurés actifs	-310'568.35	0.00	0.00	0.00	-310'568.35
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les <i>rentes compensatoires*</i>	0.00	-338'519.00	0.00	0.00	-338'519.00
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les <i>indexations*</i>	0.00	0.00	-170'267.00	0.00	-170'267.00
Rémunération taux min. LPP 1%**	23'167.00	25'972.00	9'708.00	45'040.00	103'887.00
Total au 31.12.2020	2'179'928.90	2'386'042.00	810'071.00	4'549'234.65	9'925'276.55

* Soit des contributions totales financées par les provisions ex-FPMSP de CHF 508'786.00 pour 2020, présentées comme telles dans le compte d'exploitation.

** Montant présenté comme variation des provisions relatives aux fonds résiduels ex-FPMSP dans le compte d'exploitation.



6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1. Organisation de l'activité de placements, conseillers en placements et gestionnaires en placements, règlements sur les placements

Le Règlement d'organisation précise les compétences de chaque organe de la Caisse. Le Conseil d'administration valide la gouvernance, la stratégie des placements et les règlements y relatifs (placements, biens immobiliers et prêts). Conformément aux dispositions légales, la gestion de la fortune est confiée à la Commission de placements. Les missions de cette dernière sont spécifiées à l'article 17 du Règlement d'organisation. Elle assume notamment les tâches de suivi de l'allocation stratégique, du respect des marges tactiques, ainsi que des principes de rebalancement mécanique. Elle est systématiquement tenue informée de l'évolution des placements par le secteur Gestion de fortune et par les rapports de l'*investment controller* indépendant.

La gestion opérationnelle des actifs de la Caisse est confiée au secteur Gestion de fortune. Les liquidités, les prêts et l'immobilier direct sont gérés par l'Administration de la Caisse. La gestion des autres classes d'actifs est déléguée à des établissements tiers. Au 31.12.2020, tous les mandataires des classes d'actifs mobilières sont agréés FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) ou sous la surveillance d'un organisme équivalent dans leur pays respectif. Ces derniers sont également tous habilités à exercer dans la prévoyance professionnelle en qualité de gestionnaires de fortune reconnus par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), suite à l'entrée en vigueur au 20.02.2014 de la Directive sur l'habilitation des gestionnaires de fortune actifs dans la prévoyance professionnelle.

La Caisse veille à l'application des dispositions légales sur la loyauté et demande chaque année à ses mandataires d'attester le respect de l'article 48k de l'OPP2 sur la restitution des avantages financiers (rétrocessions). Les rétrocessions annoncées perçues au titre de l'exercice 2020 sont indiquées au chapitre 9.7.

Depuis le 01.01.2018, le Règlement sur les placements de la fortune de la Caisse (RPlac) répond aux exigences de l'entrée en vigueur de la LIMF (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers).

La Caisse exerce ses droits de vote conformément aux dispositions légales en la matière et a publié sur son site Internet les rapports d'informations relatifs à l'exercice 2020.

La Caisse est membre de l'Ethos Engagement Pool Suisse depuis 2011 et est devenue membre fondateur de l'Ethos Engagement Pool International depuis 2017, afin d'assurer à long terme un engagement responsable au niveau environnemental, social et de bonne gouvernance pour l'ensemble de ses investissements.



Les mandataires de la Caisse sont les suivants :

	Style de gestion au 31.12.2020*	Début du mandat	Fin du mandat
Liquidités			
Gestion effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
Prêts			
Gestion effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
Obligations en CHF			
Banque CIC	Actif	08.07.2010	
ZKB - Banque Cantonale de Zurich	Passif	05.03.2014	
Obligations gouvernementales en monnaies étr.			
Credit Suisse	Passif	08.04.2014	
UBS	Actif	08.04.2014	
Obligations d'entreprises en monnaies étr.			
Credit Suisse	Passif	08.04.2014	
UBS	Actif	08.04.2014	
Actions suisses			
UBS	Passif	01.01.2010	
Vontobel Asset Management	Smart Beta	27.06.2019	
Tobam	Smart Beta	20.08.2019	
Actions internationales			
Pictet Asset Management	Passif	15.11.2010	
ZKB/Swisscanto Fondations de placement	Passif	28.06.2012	
J. Safra Sarasin	Smart Beta	01.10.2019	
Tobam	Smart Beta	29.10.2019	
Actions internationales small cap			
Pictet	Passif	31.01.2020	
Actions marchés émergents			
Vontobel Asset Management	Actif	22.11.2010	
Goldman Sachs	Actif	11.03.2016	
Immobilier suisse direct			
Gestion financière et architecturale effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
Immobilier suisse indirect			
Banque Cantonale Vaudoise	Actif	20.05.2011	
Banque Cantonale Vaudoise (Immoselect)	Actif	30.09.2015	
Maerki Baumann & Co	Actif	25.11.2014	
Placements alternatifs			
Private equity			
Partners Group	Actif	13.11.2012	
Renaissance	Actif	01.01.2010	
Hedge funds			
Man Investments	Actif	30.10.2013	en liquidation
UBP - Union bancaire privée	Actif	01.01.2010	en liquidation
Couverture monétaire			
Credit Suisse	Passif	01.01.2011	



* La gestion active a pour but de surperformer l'indice de référence du portefeuille géré. Le gestionnaire va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs susceptibles de croître plus vite que le marché, par opposition à la gestion passive ou indicielle, qui elle a pour objectif de répliquer fidèlement les performances d'un indice de référence. L'approche smart beta se situe entre la gestion active et passive. Se basant sur l'exploitation de facteurs (primes de risques alternatives par opposition au beta du marché = approche passive) et sur une construction quantitative et systématique des portefeuilles, elles ont pour objectif d'améliorer leur efficience grâce à une meilleure diversification.

Les immeubles sont gérés par les gérances immobilières suivantes :

	Début du mandat	Fin du mandat
Fidimmobil SA, Neuchâtel	01.01.2010	
<u>gérance.ne</u> (gérance interne), La Chaux-de-Fonds	01.01.2012	
SBL, La Chaux-de-Fonds	01.01.2010	
SBL, Neuchâtel	01.01.2010	
Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL), Lausanne	01.01.2010	
Naef Immobilier Neuchâtel SA, Neuchâtel	01.01.2010	
Naef Immobilier Nyon SA, Nyon	01.01.2010	
Régie de Fribourg SA, Fribourg	01.01.2010	
LAMY Rés. SA/Pilet & Renaud SA, Genève	01.10.2018	
Régie Immobilière Jouval SA, Neuchâtel	01.01.2010	
Künzle SA, Monthey	01.01.2016	
Imalp SA, Thyon, Thyon-Les Collons	01.10.2018	

A l'exception de la SCHL et de la Gérance communale de la Ville de La Chaux-de-Fonds (SBL), les gérances font partie de l'USPI (Union suisse des professionnels de l'immobilier). La SCHL est membre de l'Armoup (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique).

6.2. Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2)

Au 31.12.2020, les limites de placements selon OPP2 sont respectées et la Caisse n'a pas fait usage des extensions de placements au sens de l'article 50, alinéa 4, OPP2.

6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Au 31.12.2020, la Caisse dispose d'une réserve de fluctuation de valeur (RFV) de CHF 875'503'366. L'évolution de la RFV se présente de la manière suivante :

Evolution de la RFV	2020	2019
Etat au 01.01.	850'498'231.68	558'730'631.91
Attribution au 01.01. (ex-FPMSP)	0.00	6'170'319.00
Constitution/Dissolution de l'exercice	25'005'134.21	285'597'280.77
Variation totale de l'exercice	25'005'134.21	291'767'599.77
Etat au 31.12.	875'503'365.89	850'498'231.68

La valeur-cible de la RFV est fixée à 17.1% de la fortune disponible de la Caisse selon l'article 44 OPP2, soit CHF 879'315'320. La RFV atteint dès lors 99.6% de la valeur-cible, soit 17.0% de la fortune disponible (selon art. 44 OPP2) et 13.1% des engagements de prévoyance.

6.4. Présentation des placements par catégories

La présentation des classes d'actifs selon l'allocation stratégique nécessite un ajustement de la répartition de l'actif du bilan aux normes RPC 26. Ainsi, au 31.12.2020, les comptes liquidités liés aux mandataires et les opérations sur devises à terme sont répartis dans leur classe d'actifs respective. Les créances à court terme, composées entièrement de comptes à terme auprès des banques, et les débiteurs (y compris CHF 1.7 millions¹¹ de placements chez l'employeur) sont assimilés à des liquidités. Un montant de CHF 1'567.00 du compte régularisation actif représente les intérêts courus sur les obligations suisses, il est donc intégré à ces dernières. Les prêts sont regroupés dans une seule classe et incluent CHF 14.6 millions de placements chez l'employeur.

Au 31.12.2020, l'allocation par classe d'actifs se présente ainsi :

Classes d'actifs (en millions)*	Allocation						
	31.12.2020		31.12.2019		Min.	Strat.	Max.
Liquidités	289.0	5.6%	248.3	5.0%	0.0%	4.0%	6.0%
Prêts	63.9	1.2%	67.4	1.4%	0.0%	1.5%	4.0%
Obligations en CHF	831.2	16.0%	764.0	15.5%	12.5%	16.5%	20.5%
Obligations en monnaies étrangères	697.5	13.4%	682.7	13.9%	10.0%	14.0%	18.0%
<i>Obligations gouvernementales en ME</i>	346.0	6.7%	331.4	6.7%	5.0%	7.0%	9.0%
<i>Obligations d'entreprises en ME</i>	351.5	6.8%	351.3	7.1%	5.0%	7.0%	9.0%
Actions suisses	574.1	11.0%	567.2	11.5%	8.0%	11.0%	14.0%
Actions étrangères	1'297.4	25.0%	1'205.5	24.5%	14.0%	23.0%	31.0%
<i>Actions internationales</i>	992.7	19.1%	1'012.6	20.6%	14.0%	18.0%	22.0%
<i>Actions internationales small cap</i>	126.0	2.4%	0.0	0.0%	0.0%	2.0%	4.0%
<i>Actions marchés émergents</i>	178.7	3.4%	192.9	3.9%	0.0%	3.0%	5.0%
Immobilier	1'314.7	25.3%	1'268.6	25.8%	18.0%	27.0%	36.0%
<i>Immeubles</i>	878.4	16.9%	862.0	17.5%	12.0%	19.0%	26.0%
<i>Immobilier suisse indirect</i>	436.3	8.4%	406.6	8.3%	6.0%	8.0%	10.0%
Placements alternatifs	130.2	2.5%	116.7	2.4%	0.0%	3.0%	5.0%
<i>Private equity</i>	130.0	2.5%	116.5	2.4%	0.0%	3.0%	5.0%
<i>Hedge funds</i>	0.1	0.0%	0.2	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
TOTAL DES PLACEMENTS	5'198.1	100.0%	4'920.3	100.0%			
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	0.3		0.3				
TOTAL DE L'ACTIF	5'198.4		4'920.6				

* Compte tenu de l'arrondi au million, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

La variation des liquidités est principalement due au résultat de la couverture monétaire qui a rapporté CHF 66.4 millions en raison de la baisse en 2020 de l'ensemble des devises face au franc suisse, à l'exception du dollar australien.

La diminution des prêts est principalement due aux amortissements contractuels et à des remboursements anticipés de prêts hypothécaires en raison de la vente du bien immobilier ou de successions.

L'augmentation des immeubles s'explique principalement par les rénovations et les nouvelles constructions en cours. Le taux de capitalisation moyen pondéré par la valeur des immeubles,

¹¹ Principalement des cotisations à recevoir.



sans les terrains, s'élève à 6.85% (2019 : 6.85%). Afin de pouvoir baisser ce taux relativement élevé, il est nécessaire de poursuivre le programme de rénovations entrepris depuis sept ans, selon une planification ordonnée des investissements au cours de ces prochaines années.

Les variations des autres classes d'actifs sont dues à la performance des marchés et au réaligement systématique du portefeuille sur son allocation stratégique lorsque les liquidités ont franchi leur borne supérieure en juillet. L'objectif principal de ce rebalancement a été la réduction du cash disponible jusqu'au minimum opérationnel afin d'éviter les intérêts négatifs. Les opérations ont consisté à acheter des obligations suisses (CHF 59.1 millions), des obligations gouvernementales (CHF 15.6 millions), des actions internationales (CHF 22.0 millions) et des actions internationales small cap (CHF 15.2 millions) et à vendre des actions suisses (CHF 17.8 millions) et des actions des marchés émergents (CHF 26.9 millions). Les liquidités ont ainsi été réduites de CHF 67.2 millions pour un volume total des opérations de CHF 156.6 millions.

Au 31.12.2020, toutes les classes d'actifs respectent l'allocation stratégique.

6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les opérations à terme ouvertes au 31.12.2020 respectent l'article 56a OPP2. La Caisse répond aux dispositions entrant dans le champ d'application de la LIMF (Loi sur les infrastructures des marchés financiers).

Le montant des opérations sur devises à terme au bilan représente la différence de cours des contrats ouverts entre le terme et le jour de la clôture des comptes. Il peut donc s'agir d'une position active ou d'un correctif d'actif au bilan. Au 31.12.2020, les contrats de change à terme ouverts enregistrent un gain net non réalisé de CHF 11.6 millions, traduisant les baisses de toutes les devises face au franc suisse, à l'exception de la livre sterling et du dollar australien, depuis leur dernier renouvellement.

Sur l'ensemble de l'année 2020, la couverture monétaire a rapporté CHF 66.4 millions. En termes de performance, cela se traduit par une surperformance de 1.4% du portefeuille couvert.



Au 31.12.2020, le montant des devises étrangères couvertes s'élève à CHF 1'291 millions, représentant au total 61% des placements en monnaies étrangères (63% en 2019).

Placements	31.12.2020		31.12.2019	
Monnaies étrangères couvertes	1'290'760'804	25%	1'255'975'447	26%
Monnaies étrangères non couvertes	821'907'396	16%	726'716'869	15%
Francs suisses	3'085'729'550	59%	2'937'900'347	60%
Total de l'actif	5'198'397'750	100%	4'920'592'663	100%

* Compte tenu des arrondis, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

6.6. Autres engagements

Pour le private equity, les souscriptions effectives correspondant aux appels de capitaux interviennent à intervalles irréguliers, en fonction des opportunités d'investissement déterminées par les gérants dans le cadre de leur mandat.

Selon ce principe, les engagements restant à libérer après la date de clôture du 31.12.2020 sont de EUR 79'243'544 pour le mandat Partners Group (31.12.2019 : EUR 93'889'872).

Dans le cadre du partenariat avec Moneypark/Finovo pour la distribution de ses produits hypothécaires, la Caisse s'est engagée à hauteur de CHF 100 millions.

Dans le cadre des contrats de construction/rénovation en cours des immeubles, le montant engagé au 31.12.2020 est de CHF 31'033'826 (31.12.2019 : CHF 38'663'904).

6.7. Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

prévoyance.ne a conclu un contrat de prêt de titres avec le Credit Suisse. Au 31.12.2020, le total des titres prêtés s'élève à CHF 0 (2019 : CHF 12'368'882). Le prêt de titres est couvert par des garanties du Credit Suisse qui doivent correspondre au minimum à des titres liquides de premier ordre et diversifiés. La Loi sur les placements collectifs et ses dispositions d'exécution s'appliquent par analogie au sens de l'article 53, alinéa 6, OPP2.



6.8. Explication du résultat net des placements

La performance brute en 2020 des différentes classes d'actifs comparée à leur indice respectif se présente ainsi :

Placements	Indice	Performance au 31.12.20 (%)			
		Portefeuille	Indice	Différence	Contribution
Liquidités	CGBI CHF 3M Euro Deposit	0.17	-0.77	0.94	0.01
Prêts	Rdmt constant de 1.6%	1.64	1.60	0.04	0.02
Obligations en CHF	SBI AAA-BBB	0.87	0.90	-0.03	0.08
Obligations en ME *	Indice composite oblig. ME *	5.82	5.54	0.27	
Oblig. gov. en ME *	Citigroup WGBI ex CH *	4.30	4.47	-0.17	0.28
Oblig. entreprises en ME *	Bloomberg Corp. ex CH *	7.33	6.43	0.90	0.48
Actions suisses	SPI	4.76	3.82	0.94	0.57
Actions étrangères *	Indice composite act. étr. *	9.56	9.01	0.55	
Actions internationales *	MSCI World DM ex CH *	9.52	9.00	0.51	1.83
Actions internationales small cap *	MSCI World DM Small Cap ex CH *	11.87	11.81	0.06	0.30
Actions marchés émergents	MSCI EM	8.68	7.99	0.69	0.24
Immobilier	Indice composite immobilier	3.74	4.82	-1.08	
Immobilier suisse direct	Rdmt constant de 2.2%	2.04	2.20	-0.15	0.37
Immobilier suisse indirect	SXI Real Estate Funds	7.34	10.81	-3.47	0.56
Placements alternatifs *	Indice composite plac. alt. *	17.55	12.81	4.74	
Private equity *	MSCI World DM + 1% *	17.64	12.81	4.83	0.39
Hedge funds *	HFRX Global Hedge Fund *	-34.03	2.77	-36.80	0.00
Portefeuille *	Indice composite global *	5.13	5.57	-0.44	5.13

* Couvert entièrement ou en partie contre le risque de change.

** Compte tenu de l'arrondi au centième, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

Toutes les classes d'actifs ont réalisé des performances positives, à l'exception des hedge funds en liquidation.

Par rapport à son indice de référence, le portefeuille a réalisé une performance brute inférieure de 44 points de base¹². Elle s'explique par la surpondération des liquidités, la sous-pondération des actions internationales et une mauvaise sélection de titres dans l'immobilier indirect. Cette sous-performance a été légèrement réduite par des sélections opportunes de titres dans les obligations d'entreprises, les actions suisses, le private equity et les actions des marchés émergents.

¹² 1 point de base = 0.01%.

6.9. Explications des frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune	2020		2019	
	En CHF	En % des plc. trans.	En CHF	En % des plc. trans.
Frais de gestion	22'573'410.55	0.43%	16'331'306.99	0.33%
Frais de gestion externe Titres	17'748'485.23	0.34%	11'682'089.59	0.24%
<i>Honoraires de gestion</i>	4'734'347.83	0.09%	4'582'900.88	0.09%
Honoraires divers	11'039.25	0.00%	11'039.25	0.00%
Honoraires de gestion	4'723'308.58	0.09%	4'571'861.63	0.09%
<i>Frais indirects TER</i>	13'100'125.30	0.25%	7'877'837.26	0.16%
<i>Rétrocessions</i>	-62'598.90	0.00%	-738'275.20	-0.02%
<i>Securities lending</i>	-23'389.00	0.00%	-40'373.35	0.00%
Frais de gestion interne*	1'561'897.18	0.03%	1'535'527.69	0.03%
Frais de gestion immobilier direct	3'263'028.15	0.06%	3'113'689.71	0.06%
Frais de dépositaires	224'081.95	0.00%	223'713.40	0.00%
Droit de garde	224'081.95	0.00%	223'713.40	0.00%
Total Expense Ratio (TER)	22'797'492.50	0.44%	16'555'020.39	0.34%
<i>Courtage</i>	129'720.72	0.00%	334'558.32	0.01%
<i>Taxe</i>	9'280.63	0.00%	32'631.29	0.00%
Frais de courtage	138'919.65	0.00%	367'190.15	0.01%
Timbre	99'722.75	0.00%	426'026.00	0.01%
Frais de livraison	65'112.70	0.00%	77'368.75	0.00%
Coûts de transactions et taxes (TTC)	303'755.10	0.01%	870'584.90	0.02%
Frais de reporting	34'194.75	0.00%	37'695.00	0.00%
Honoraires compta titres	40'926.00	0.00%	40'926.00	0.00%
Registre du droit de timbre	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Frais des consultants*	117'083.02	0.00%	127'242.30	0.00%
Organe de révision*	27'124.60	0.00%	27'810.00	0.00%
Autorité de surveillance*	7'236.00	0.00%	7'560.00	0.00%
Coûts supplémentaires (SC)	226'564.37	0.00%	241'233.30	0.00%
Total des frais de gestion de la fortune	23'327'811.97	0.45%	17'666'838.59	0.36%
Frais d'administration (hors fortune)	2'785'316.24	0.05%	3'177'466.04	0.06%
Total des frais	26'113'128.21	0.50%	20'844'304.63	0.42%
Placements transparents	5'198'397'750.45		4'917'409'067.27	

* Voir chapitre 7.7 (CHF 1'713'340.80).

Proportionnellement aux placements transparents (voir ci-après), le *Total des frais de gestion de la fortune* a augmenté de 9 points de base en 2020. Ce résultat s'explique par un doublement des *Frais indirects TER* du private equity en raison de la facturation de frais calculés sur la base de la performance réalisée en 2019 (+19.1%).

En absolu, le *Total Expense Ratio (TER)* a également augmenté en raison de l'augmentation de la masse sous gestion engendrée par les performances des marchés.

Les *Coûts de transactions et taxes (TTC)* ont diminué en 2020 en raison d'un volume de transactions inférieur après une année 2019 au cours de laquelle le portefeuille avait été aligné sur la nouvelle stratégie.

Afin de disposer d'une vision globale, le tableau ci-avant présente également les autres frais de l'administration de la Caisse. L'intégralité des frais de la gestion de la Caisse représente 0.50% des placements transparents (0.42% en 2019).

6.10. Taux de transparence en matière de frais

Le tableau ci-dessous détaille les placements transparents :

Détail des placements transparents	2020		2019	
	En CHF	En %	En CHF	En %
Fonds de placements transparents	3'919'204'076.77	75.39%	2'996'861'028.11	60.90%
Placements directs transparents	1'279'193'673.68	24.61%	1'920'548'039.16	39.03%
Total des placements transparents	5'198'397'750.45	100.00%	4'917'409'067.27	99.94%
Placements non transparents (cf. ci-après)	0.00	0.00%	3'183'595.25	0.06%
Total de l'actif	5'198'397'750.45	100.00%	4'920'592'662.52	100.00%

Le taux de transparence en matière de frais au sens des directives de la CHS PP D02/2013 est passé de 99.94% à 100% en 2020. Il n'y a aucun placement non transparent en 2020 :

Fournisseur	Nom du produit	ISIN	2020		2019	
			Valeur de marché en CHF	En % de l'actif	Valeur de marché en CHF	En % de l'actif
Fonds immobiliers						
Fondation de placement Patrimonium	Immobilier de la Santé Suisse	CH0282527719	-	-	675'000.00	0.01%
Private Equity						
Partners Group	PG Direct Equity 2019 S.C.a, SICAV-SI	LU1999871434	-	-	2'508'595.25	0.05%
Total des placements non transparents			0.00	0.00%	3'183'595.25	0.06%

6.11. Explications relatives aux placements chez l'employeur

Le montant des immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur s'élève à CHF 45'439'331 (CHF 49'689'380 en 2019). La variation s'explique par la différence de pourcentage de surfaces louées lorsque la quote-part de location de l'employeur change ou lorsque la part des immeubles passe au-dessus de 50% de taux d'occupation par l'employeur. Les acquisitions ou ventes d'immeubles sont prises en considération.

Les loyers pratiqués pour les employeurs affiliés sont conformes à ceux du marché.

Compte tenu de la garantie des collectivités publiques, les dispositions particulières de l'OPP2 en matière de placements auprès de l'employeur sont satisfaites.



Le tableau ci-dessous présente en détail le montant des placements chez l'employeur :

	2020	En % de l'actif	2019	Evolution
Prêts recapitalisation (apport à la RFV 2014)	8'496'054.95	0.16	9'336'081.15	-840'026.20
Prêts contrib. unique d'assainissement 2019	1'183'292.00	0.02	1'249'052.00	-65'760.00
Prêt changement de plan d'assurance 2019	2'655'530.00	0.05	2'801'940.00	-146'410.00
Prêts hypothécaires aux employeurs	2'299'413.49	0.04	2'366'018.09	-66'604.60
Débiteurs employeurs cotisations	1'678'040.65	0.03	10'508'060.00	-8'830'019.35
Autres créances (employeur(s))	4'186.00	0.00	220'627.40	-216'441.40
Total des placements chez l'employeur	16'316'517.09	0.31	26'481'778.64	-10'165'261.55
Immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur	45'439'331.00	0.87	49'689'380.00	-4'250'049.00

L'évolution des *Débiteurs employeurs cotisations* s'explique par différence temporelle dans le paiement des cotisations en fin d'année.

6.12. Explications de la réserve de cotisations d'employeurs

Néant.



7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1. Débiteurs

	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
Débiteurs prêts	142'327.20	110'487.25	31'839.95
Impôt anticipé à récupérer sur titres	3'832'536.88	5'100'797.85	-1'268'260.97
Autres débiteurs assurance	547'659.70	793'545.30	-245'885.60
Débiteurs gérances immeubles	97'061.69	157'991.05	-60'929.36
Total des débiteurs	4'619'585.47	6'162'821.45	-1'543'235.98

Les *Débiteurs prêts* (hypothécaires et à terme) représentent des montants (intérêts et amortissements) facturés en 2020 mais non encaissés.

La demande de récupération de l'impôt anticipé sur titres a été effectuée le 22.03.2021 par le Global custodian (Credit Suisse).

Dans le poste *Autres débiteurs assurance*, le montant comprend essentiellement des prestations de libre passage à recevoir en retour par des institutions de prévoyance pour permettre à prevoyance.ne de prester dans des cas d'invalidité.

7.2. Compte de régularisation actif

	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
Actifs transitoires immeubles	111'120.00	76.20	111'043.80
Actifs transitoires prêts	9.60	1'342.74	-1'333.14
Actifs transitoires titres	10'028.20	1'561'504.35	-1'551'476.15
Autres actifs transitoires	206'022.25	197'363.50	8'658.75
Total régularisation d'actifs	327'180.05	1'760'286.79	-1'433'106.74

Le poste *Actifs transitoires immeubles* est composé de subventions à recevoir suite à des travaux de rénovation d'immeubles.

Le poste *Actifs transitoires titres* représente les intérêts courus sur titres au 31.12.2020. Avec la création du fonds dédié en 2020, ces derniers figurent pour les produits concernés directement dans le résultat des obligations.

Le poste *Autres actifs transitoires* est constitué de diverses charges liées à l'exercice 2021 et payées en 2020.

7.3. Engagements

	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
Prestations de libre passage et rentes	20'621'240.86	24'561'591.55	-3'940'350.69
Autres dettes assurance	4'570'465.65	4'086'277.80	484'187.85
Autres dettes immeubles	7'385'110.02	4'179'470.74	3'205'639.28
Dette hypothécaire	260'000.00	370'000.00	-110'000.00
Total des engagements	32'836'816.53	33'197'340.09	-360'523.56

Le poste de *Prestations de libre passage* représente essentiellement des montants de PLP à payer pour CHF 19.5 millions.

Le poste *Autres dettes assurance* se compose de capitaux retraite pour 3.2 millions, de la prime au Fonds de garantie 2020 et de factures fournisseurs concernant l'exercice 2020.

Les *Autres dettes immeubles* comprennent principalement des loyers encaissés d'avance et des décomptes de chauffage, ainsi que des factures fournisseurs concernant l'exercice 2020.

La *Dette hypothécaire* relative à l'immeuble du Tir Fédéral 92 à Ecublens (VD) est, comme prévu par le contrat, amortie annuellement de CHF 110'000.

7.4. Compte de régularisation passif

	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
Passifs transitoires assurance	67'064.00	78'785.60	-11'721.60
Passifs transitoires immeubles	30'500.00	28'630.00	1'870.00
Passifs transitoires titres	80'304.08	196'200.14	-115'896.06
Autres passifs transitoires	0.00	37'216.00	-37'216.00
Total régularisation de passifs	177'868.08	340'831.74	-162'963.66

Le poste *Passifs transitoires assurance* contient principalement des provisions d'honoraires 2020.

Les *Passifs transitoires immeubles* sont composés de charges concernant l'exercice 2020.

Le poste *Passifs transitoires titres* contient les frais de gestion du 4^e trimestre 2020. Avec la création du fonds dédié en 2020, les frais ont non seulement pu être diminués, mais ils sont directement comptabilisés au cours de l'année.



7.5. Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées

	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
Cotisations des salariés	133'215'885.25	129'267'689.30	3'948'195.95
Cotisations des employeurs	189'072'383.10	183'684'060.40	5'388'322.70
Total des cotisations	322'288'268.35	312'951'749.70	9'336'518.65
Subsides du fonds de garantie	268'081.70	242'052.95	26'028.75
Financement retraites employeurs*	864'097.55	788'175.35	75'922.20
Primes uniques et rachats	7'434'862.25	6'999'537.25	435'325.00
Contributions provisions ex-CPC	444'040.00	1'134'649.06	-690'609.06
Contributions provisions ex-FPMSP	508'786.00	258'788.00	249'998.00
Apports de libre passage	68'080'640.40	64'243'422.00	3'837'218.40
Apports ex-FPMSP	0.00	60'401'051.00	-60'401'051.00
Remboursements divorce	334'386.25	311'010.65	23'375.60
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	3'234'444.05	2'890'657.00	343'787.05
Total des autres apports et prestations d'entrées	81'169'338.20	137'269'343.26	-56'100'005.06
Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	403'457'606.55	450'221'092.96	-46'763'486.41

* En particulier, la prise en charge de pont-AVS par certains employeurs.

Le poste *Financement retraites employeurs* est en augmentation, car il dépend de la contribution financière de l'employeur pour la retraite anticipée selon sa politique interne.

Les postes *Primes uniques et rachats*, *Apports de libre passage*, *Remboursements divorce* et *Remboursements EPL* (2^e partie du tableau ci-avant) fluctuent d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation personnelle des assurés.

Les postes *Contributions provisions ex-CPC* et *Contributions provisions ex-FPMSP* représentent le coût des rentes compensatoires de retraite pour les assurés actifs ex-CPC et ex-FPMSP, ainsi que le coût de l'adaptation des prestations pour bénéficiaires des rentes ex-FPMSP, prises en charge par les provisions, conformément aux dispositions réglementaires.

Le poste *Apports ex-FPMSP* correspondait aux actifs et engagements repris de la FPMSP suite à l'intégration au 01.01.2019.



Le détail des cotisations 2020 se présente comme suit :

Détail des cotisations 2020	Assurés	Employeurs	Total
Cotisations plan ordinaire*	124'142'372.50	177'478'681.35	301'621'053.85
Cotisations dispositions particulières PPP*	8'492'812.45	11'074'936.65	19'567'749.10
Cotisations plan complémentaire médecins	503'898.30	503'898.30	1'007'796.60
Cotisations des assurés risques et en congé	70'229.40	5'075.20	75'304.60
Rappels de cotisations**	6'590.40	9'880.20	16'470.60
Cotisations d'assainissement***	-17.80	-88.60	-106.40
Total des cotisations	133'215'885.25	189'072'383.10	322'288'268.35

* Les taux de cotisations sont indiqués au chapitre 3.2.

** Corrections rétroactives de salaires.

*** Remboursement de cotisations pour un cas d'invalidité (principe de rétroactivité) dont le début du droit à la rente d'invalidité remonte à l'année 2011.

7.6. Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés

Détail des rentes versées	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
Rentes de vieillesse	199'902'125.60	197'255'888.36	2'646'237.24
Rentes pont-AVS temporaire*	8'400'516.80	9'775'706.10	-1'375'189.30
Rentes de conjoints survivants	34'693'845.45	34'937'160.50	-243'315.05
Rentes d'invalidité	10'436'582.45	10'528'697.70	-92'115.25
Rentes d'enfants de retraité	638'659.15	705'862.50	-67'203.35
Rentes d'enfants d'invalidé	670'567.70	692'122.65	-21'554.95
Rentes d'orphelins	478'016.65	573'101.05	-95'084.40
Total des rentes	255'220'313.80	254'468'538.86	751'774.94

Détail des autres prestations versées	31.12.2020	31.12.2019	Evolution
Prestations de libre passage en cas de sortie	74'356'189.72	79'775'160.02	-5'418'970.30
Versements anticipés pour la propriété du logement	12'437'143.25	12'156'889.50	280'253.75
Versements anticipés lors de divorces	4'984'940.84	4'753'406.35	231'534.49
Versement de capitaux à la retraite	16'336'191.60	11'732'530.10	4'603'661.50
Versement de capitaux en cas de décès et à l'invalidité	163'305.85	493'713.00	-330'407.15
Autres charges d'assurance*	207'646.44	115'037.41	92'609.03
Autres recettes d'assurance*	-428'049.05	-232'782.65	-195'266.40
Total des autres prestations réglementaires et prestations de sorties	108'057'368.65	108'793'953.73	-736'585.08
Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	363'277'682.45	363'262'492.59	15'189.86

* Le total de ces rubriques correspond au poste *Autres prestations réglementaires* mentionné dans le compte d'exploitation pour un montant de CHF 8'180'114.19.

Le poste *Autres prestations versées* fluctue d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation personnelle des assurés.

Le poste *Versements anticipés lors de divorces* inclut des montants de libre passage pour les actifs et les invalides suite à l'entrée en vigueur du nouveau droit du divorce au 1^{er} janvier 2017.

Les *Autres recettes d'assurance* se composent essentiellement de prestations de libre passage reçues en retour suite à une invalidité reconnue par la Caisse.

7.7. Frais administratifs

	2020	2019	Evolution
Frais d'administration de la fortune	1'713'340.80	1'698'139.99	15'200.81
Frais d'administration (hors fortune)	2'785'316.24	3'177'466.04	-392'149.80
Total des frais administratifs	4'498'657.04	4'875'606.03	-376'948.99

Le détail des frais administratifs par secteur est le suivant :

Détail des frais administratifs	Fortune	Administration	Gérance	Total
Charges de personnel	1'317'563.16	2'217'425.62	1'394'887.99	4'929'876.77
Impression, envoi, papier	20'788.18	84'199.07	24'827.46	129'814.71
Locaux	103'433.35	175'736.90	108'177.05	387'347.30
Fonctionnement des organes	37'009.73	86'325.37	15'268.40	138'603.50
Informatique	117'468.26	256'118.43	97'566.83	471'153.52
Organe de révision	27'124.60	45'207.65	28'129.20	100'461.45
Autorité de surveillance	7'236.00	12'060.00	7'504.00	26'800.00
Expert en prévoyance professionnelle	0.00	24'986.40	0.00	24'986.40
Frais des consultants	117'083.02	16'556.65	3'487.90	137'127.57
Frais divers	152.45	235.90	11'514.90	11'903.25
Recettes diverses	-34'517.95	-133'535.75	-307'637.95	-475'691.65
Total des frais administratifs (y compris <u>gérance.ne</u>)	1'713'340.80	2'785'316.24	1'383'725.78	5'882'382.82
<i>Pris en charge dans les comptes d'exploitation des immeubles</i>			-1'383'725.78	-1'383'725.78
Total des frais administratifs	1'713'340.80	2'785'316.24	0.00	4'498'657.04

Les coûts de fonctionnement de gérance.ne sont attribués aux comptes d'exploitation des immeubles, comme c'est le cas pour les autres gérances mandatées par la Caisse.

Les frais administratifs globaux de 2020 ont diminué de CHF 376'948.99 par rapport à 2019 (diminution de CHF 540'564.93 en 2019).

Les recettes diverses représentent notamment des encaissements liés aux frais facturés aux assurés dans le cadre de retraits pour l'accession à la propriété et pour des prêts hypothécaires, ainsi que la redistribution de la taxe CO2.

Les frais administratifs de la gérance sont inclus dans les frais de gestion de l'immobilier direct tels que mentionnés au chapitre 6.9.



8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

L'Autorité de surveillance LPP et des Fondations de Suisse occidentale (As-So) a demandé en date du 01.05.2020 et du 13.05.2020 des précisions et des adaptations concernant les Règlement d'affiliation et Règlement de liquidation partielle. La Caisse a répondu à ces courriers les 04.05.2020 et 20.05.2020 et procédé à certaines adaptations demandées.

L'As-So a également demandé, en date du 17.07.2020, des informations relatives aux comptes 2018 et 2019 et au Règlement sur les engagements. La Caisse a répondu à ce courrier en date du 04.08.2020 en fournissant les renseignements nécessaires.

Enfin, l'As-So a été informée durant toute l'année 2020 des différents dossiers importants, notamment des modifications règlementaires de prevoyance.ne ainsi que des changements intervenus au sein des organes de la Caisse.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1. Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

La Caisse applique le système de la capitalisation partielle et les informations y relatives sont présentées au chapitre 5.9.

9.2. Mise en gage d'actifs

A l'exception de l'immeuble à Ecublens d'une valeur de CHF 12'737'570 en 2020 (31.12.2019 : CHF 12'737'570), aucun autre actif de la Caisse n'a été mis en gage.

9.3. Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisations de l'employeur

Néant.

9.4. Liquidations partielles

Néant.

9.5. Separate Accounts

Néant.

9.6. Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.7. Rétrocessions

Conformément à la transparence voulue, la Caisse veille à ce que toutes les rétrocessions lui soient signalées et que l'intégralité de ces montants lui soit restituée, y compris les



commissions d'état¹³ et les indemnités liées aux activités de distribution. La Caisse privilégie des tarifs nets pour les anciens et nouveaux contrats.

En 2020, le montant des rétrocessions reçues s'élève à CHF 62'598.90 (2019 : CHF 738'275.20), dont CHF 44'163.34 de rabais sur des honoraires de gestion du private equity. Le solde concerne des montants redistribués dans le cadre des nouvelles émissions de fonds immobiliers.

9.8. Procédures juridiques en cours

A fin 2020, la Caisse compte une procédure en cours.

Il s'agit d'une procédure dans le secteur gestion de fortune contre un ancien gestionnaire externe afin de déterminer si toutes les rétrocessions, commissions et indemnités liées aux activités de distribution ont été signalées et restituées. Une procédure pénale a été ouverte dans le même but, le 20 novembre 2017, contre le même gestionnaire, vu les difficultés à obtenir lesdits renseignements dans la procédure civile. La procédure civile est suspendue pour la durée de la procédure pénale. Cette dernière est en cours d'instruction.

9.9. Opérations particulières et transactions sur la fortune

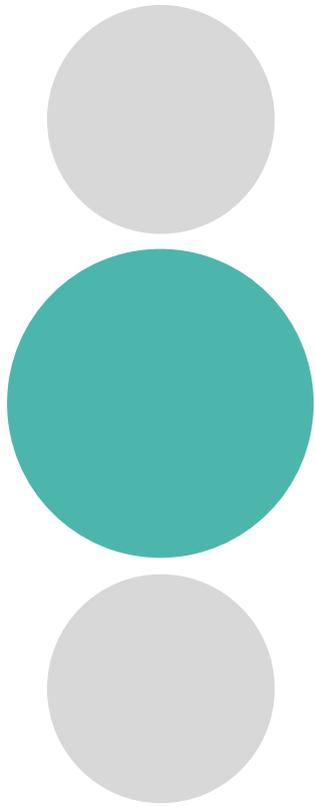
Néant.

¹³ Terme utilisé dans les fonds de placement pour désigner les indemnités de distribution de la part des promoteurs de produits.

10. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.





RAPPORT DE RÉVISION ET ATTESTATION DE L'EXPERT

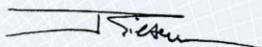


EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 67.6 %, un taux de couverture de 58.8 % et un taux de couverture des actifs de 13.9 %, la Caisse respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement mis à jour en mai 2018.
- Les provisions techniques constituées à fin 2018 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Les bases techniques appliquées par la Caisse sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Une provision technique permettant de financer la baisse du taux d'intérêt technique à 2.0 % sur cinq ans à l'horizon 2022 a été constituée à la date de l'expertise.
- L'équilibre financier à long terme de la Caisse est assuré compte tenu de son financement actuel et du plan de prévoyance en vigueur.



STÉPHANE RIESEN
Directeur général adjoint
Expert agréé LPP

Lausanne, le 21 mai 2019



SÉBASTIEN VIQUERAT
Fondé de pouvoir
Actuaire ASA



KPMG SA
Rue du Seyon 1
Case postale 2572
CH-2001 Neuchâtel

+41 58 249 61 30
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels reproduits aux pages 36 à 75 du présent rapport de gestion 2020 de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de





celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.





**Caisse de pensions de la
fonction publique du canton de
Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds**
Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

La Caisse applique le système de la capitalisation partielle et présente un découvert technique au bilan. Nous attirons l'attention sur le chapitre 5.9 dans l'annexe aux comptes annuels qui indique que le plan de financement établi par le Conseil d'administration est toutefois respecté.

KPMG SA

Michel Faggion
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Léonie Guisan
Expert-réviseur agréée

Neuchâtel, le 17 juin 2021

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

